

The logo consists of the word "hipay" in a lowercase, sans-serif font, centered within a white rectangular box with rounded corners and a thin black border. The box is slightly tilted and has a subtle drop shadow, giving it a three-dimensional appearance as if it's a card or a sticker.

hipay

RAPPORT ANNUEL 2015

HIPAY GROUP

SOMMAIRE

P. 3	HiPay Group
P. 4	Entretien avec Gabriel de Montessus Directeur Général de HiPay Group
P. 5	1. HiPay en bref
P. 6	Replacer le paiement au cœur de votre stratégie
P. 8	Gouvernance
P. 9	Ambitions pour 2016
P. 10	Chiffres clés
P. 12	De nouvelles success stories
P. 13	2. Informations aux actionnaires
P. 14	Rapport de gestion
P. 30	Comptes consolidés
P. 56	Rapport des CAC sur les comptes consolidés
P. 58	Comptes sociaux
P. 68	Rapport des CAC sur les comptes sociaux
P. 70	Rapport spécial des CAC
P. 73	Rapport du Président sur le contrôle interne
P. 87	Rapport des CAC sur le rapport du Président
P. 89	Honoraires des CAC
P. 90	Attestation du Responsable

À PROPOS DE HIPAY GROUP

HiPay Group est un expert des paiements en ligne.

Le groupe accompagne les e-commerçants et les éditeurs de contenus numériques dans le développement de leur chiffre d'affaires en proposant des services de paiement nouvelle génération à forte valeur ajoutée autour de la data, de la mobilité et du déploiement à l'international, et ce, adaptés à chaque marchand.

Les solutions de paiement de HiPay sont encadrées par deux licences européennes

d'établissement de paiement et d'établissement de monnaie électronique permettant ainsi à la société de pouvoir accompagner les marchands sur l'ensemble des problématiques de paiement en ligne. La société est présente dans 6 pays en Europe, au Brésil et compte plus de 150 salariés.

HiPay Group est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN FR0012821916 - mnémorique HIPAY).

ENTRETIEN AVEC GABRIEL DE MONTESSUS

Directeur Général de HiPay Group

2015 fût une année riche en événements et en succès

« Du point de vue du groupe, l'année a été riche en événements avec la séparation du Groupe de sa maison mère et l'introduction en bourse sur la fin de premier semestre. Cette opération a ainsi offert aux activités de paiement en ligne, regroupées sous HiPay Group SA, les moyens humains, financiers et technologiques pour continuer leurs développements de façon indépendante et accélérer leur croissance sur leurs marchés respectifs. »

A fin 2015, le bilan est très positif !

« L'activité de micropaiement, HiPay Mobile, rendue autonome et restructurée, démontre une reprise certaine et des perspectives intéressantes après deux ans de déclin. La partie monétique, HiPay Fullservice, s'est positionnée quant à elle, en deux ans, comme une des références du marché et LE challenger des principaux acteurs historiques. Cette réussite transparait dans les agrégats financiers de l'activité avec une croissance de la volumétrie quasiment multipliée par deux entre 2014 et 2015 et un chiffre d'affaires en progression de près de 60 %. Cette réussite passe également par une reconnaissance technologique puisque début 2016, HiPay a fait son entrée dans le top 500 des entreprises technologiques françaises les plus prometteuses, intégrant ce classement directement dans les 20 premiers. Ce repositionnement réussi et la croissance

embarquée permettent d'être confiant sur les perspectives de la société à croître tant sur son marché domestique qu'en dehors de ses frontières. Ainsi, l'année 2015 a-t-elle été l'occasion pour HiPay de commencer à déployer ses services sur de nouveaux segments de marché et déployer son offre à l'international. Aujourd'hui, plus de 50 % des transactions de paiement traitées par nos systèmes sont initiées depuis l'étranger.

Cette croissance et capacité à pénétrer si vite le marché sont essentiellement dues aux hommes en place et aux compétences que la société continue de recruter. Elles résident également dans la technologie entièrement propriétaire que HiPay développe de façon constante, lançant au fil des trimestres de nouveaux produits ou nouvelles innovations. Et ce, afin d'accompagner le marchand sur l'ensemble de ses prérogatives autour du paiement en y apportant toujours plus de valeur ajoutée.

Enfin, il est bon de noter que le positionnement et le modèle de HiPay sont vertueux. En dépit, des nombreux investissements, recrutements et lancements de produits, les fondamentaux de la société se sont nettement améliorés avec une augmentation de la rentabilité et un bilan extrêmement sain.

En conclusion, la société aborde 2016 de la meilleure façon possible et est armée pour continuer sur ces mêmes tendances de progression et d'innovations. »

01 HIPAY EN BREF

Replacer le paiement au cœur de votre stratégie

Gouvernance

Ambitions pour 2016

Retours sur l'année 2015

Chiffres clés

De nouvelles success Stories

REPLACER LE PAIEMENT AU COEUR DE VOTRE STRATÉGIE



En une seule intégration, les plateformes HiPay offrent aux e-commerçants la maîtrise globale de la chaîne de valeur de leurs paiements. Au-delà de la gestion des transactions, le Groupe a placé le traitement des données issues des transactions au centre de sa stratégie offrant ainsi des services à forte valeur ajoutée à ses clients dans le but d'optimiser leur chiffre d'affaires de manière significative.



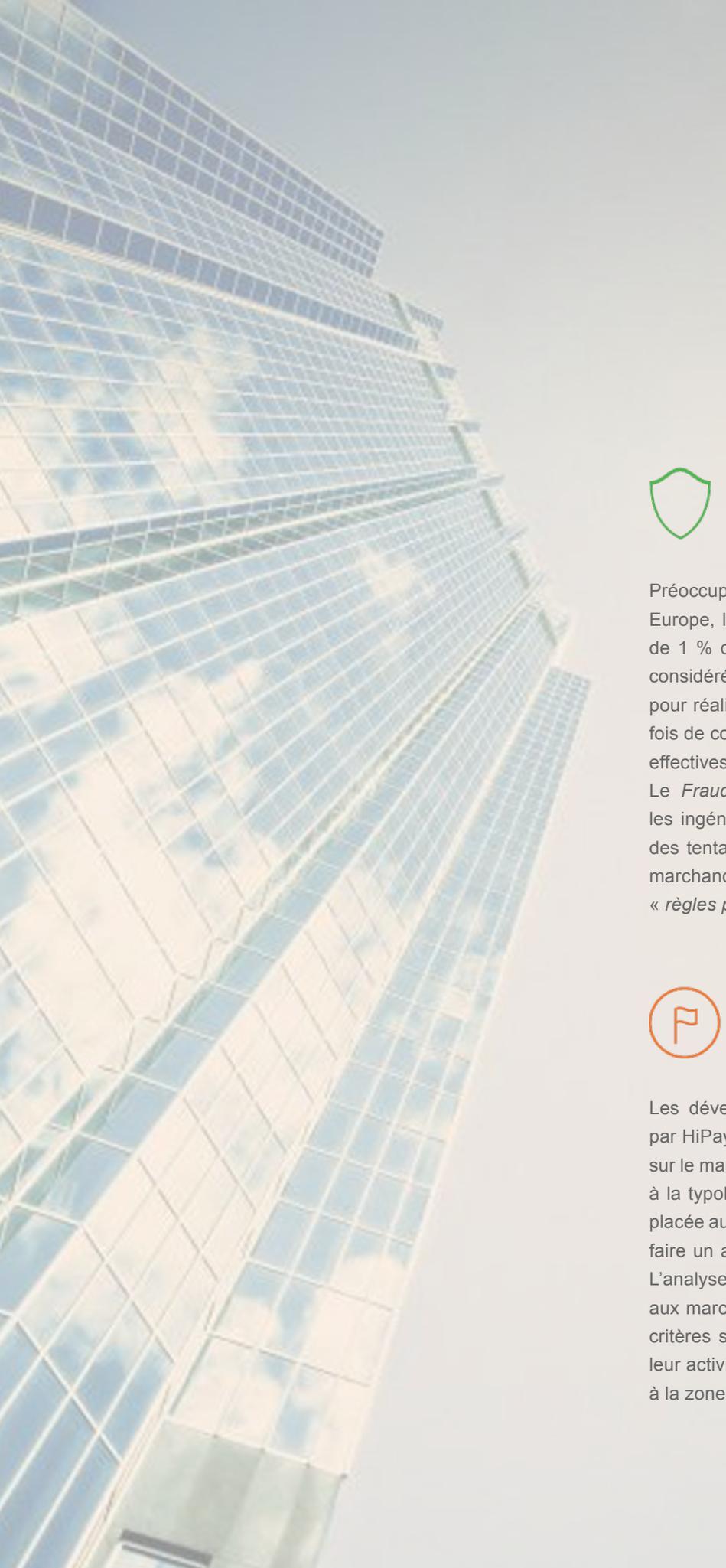
Répondre aux attentes des e-acheteurs locaux

Nombreux sont les e-commerçants qui vont chercher un relais de croissance en dehors de leurs frontières. Cette expansion requiert une analyse approfondie des marchés ciblés. Les lois et réglementations varient d'un pays à un autre, tout comme les habitudes de paiement. Ainsi, les e-acheteurs français n'utilisent pas les mêmes méthodes de paiement que les Belges ou les Portugais. HiPay accompagne les marchands de toute nationalité en dehors de leur marché domestique. Grâce à ses plateformes, ils bénéficient des meilleurs partenariats et connexions directes avec près de 220 méthodes de paiement.



Avoir une vue globale de son activité

Avec la multiplication des partenaires de paiement et des canaux de vente, la gestion de plusieurs devises ou encore de la gestion de différents comptes, le travail des marchands en matière de traitement des données se complexifie. Il devient nécessaire de disposer d'outils de gestion et d'aides à la décision efficaces. HiPay met à disposition de ses clients des interfaces de gestion permettant une visualisation claire et en temps réel de l'ensemble de leurs indicateurs de performance.



Réinventer la prévention contre la fraude

Préoccupation majeure des e-commerçants en Europe, la fraude représente en moyenne une perte de 1 % de leur chiffre d'affaires. Elle doit donc être considérée comme un levier d'action non négligeable pour réaliser des gains supplémentaires. Il s'agit à la fois de convertir davantage de transactions en ventes effectives tout en assurant un faible risque de fraude. Le *Fraud Protection Service* (FPS) développé par les ingénieurs de HiPay est un module de détection des tentatives de fraudes qui s'adapte à l'activité du marchand en combinant dans un outil de *scoring* des « règles paiements » à des « règles métiers ».



Apporter de la valeur ajoutée aux transactions en ligne

Les développements technologiques mis en œuvre par HiPay offrent aux marchands une solution unique sur le marché, adaptée à leurs spécificités business et à la typologie de leurs clients. La Data paiement est placée au cœur de la stratégie des marchands pour en faire un atout majeur dans l'optimisation des ventes. L'analyse des « *Données Personnalisée* » permet aux marchands d'intégrer dans leur module FPS des critères supplémentaires, basés sur l'observation de leur activité depuis le secteur dans lequel ils évoluent à la zone géographique de livraison.

GOURVERNANCE

L'ÉQUIPE

DIRIGEANTE



Gabriel de Montessus
CEO



Fanta Duteis
CFO



Nabil Naimy
COO



Eric Favre
Chief Strategic
Partnerships Officer



Charles Wells
CPO



Franck Zerbib
HiPay Mobile
Director



David Cohen
HiPay Fullservice
Director



Benedita Simas
Portugal/Spain Director



Laurent Reysbosh
Benelux Director



Paola Trecarichir
Italy Director

AMBITION POUR 2016



“ Le paiement doit être un levier d'action pour les marchands. ”

Gabriel de Montessus
Directeur Général de HiPay

Encore trop souvent aujourd'hui l'exploitation de la Data par les e-commerçants ne prend pas en compte les données de paiement. L'analyse du tunnel d'achat s'arrête à l'affichage de la page de paiement or de nombreuses informations peuvent être exploitées entre l'affichage de la page de paiement et la réception des fonds sur le compte du marchand.

Notre objectif premier est de convaincre les marchands qu'ils peuvent encore optimiser leur taux de conversion en reprenant la maîtrise de leur stratégie de paiement en exploitant ce chaînon manquant de data. La technologie et les services à forte valeur ajoutée peuvent impacter de façon durable leur chiffre d'affaires et leur rentabilité !

En 2016, HiPay va poursuivre sur sa lancée en aidant les marchands à enrichir leurs bases de données grâce à la Data paiement. Le Machine Learning, combinaison des « *Données Personnalisées* » et des schémas prédictifs de fraude, sera cette année au cœur de la stratégie du Groupe. Les algorithmes intelligents mis en place par les équipes R&D de HiPay permettront de limiter les interventions humaines dans la gestion de la fraude tout en continuant d'optimiser le taux de conversion net des sites e-commerce.

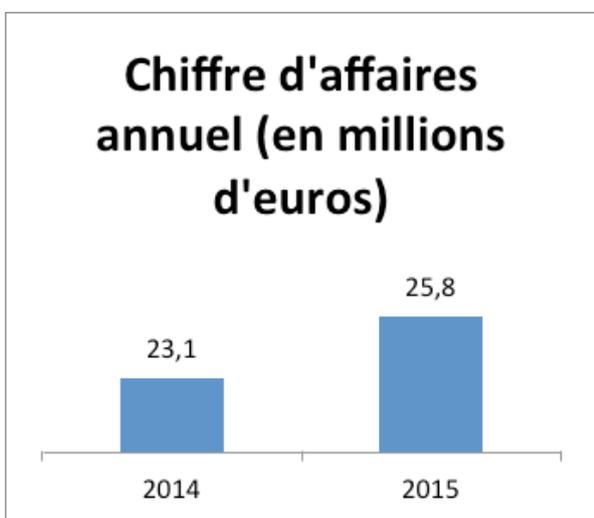
Cette année encore, la volonté des équipes reste d'aider les marchands à générer de la croissance en les accompagnant dans leurs problématiques de paiement, de la simplification de la gestion des transactions en interne au développement à l'international.

CHIFFRES CLÉS

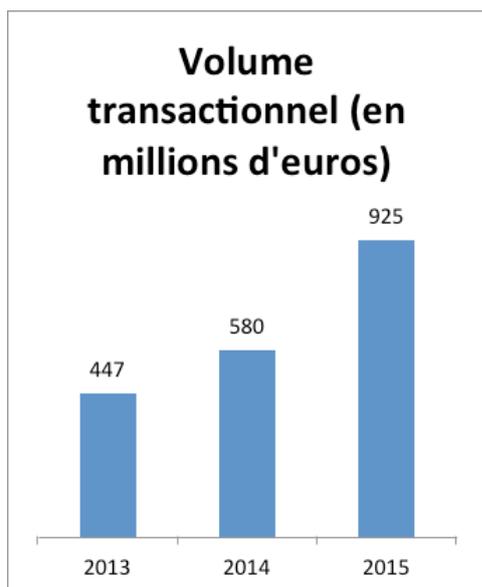


2015 : consolidation de l'avance technologique de HiPay et lancement de services innovants à valeur ajoutée

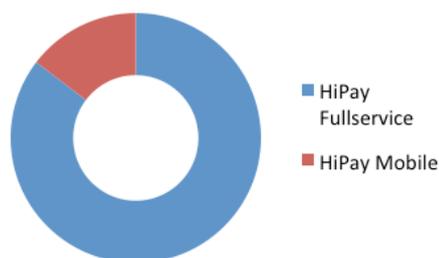
L'année 2015 a été une année particulière du fait de la réorganisation opérationnelle liée à l'introduction en bourse. Le Groupe, en ligne avec ses objectifs, a fortement fait progresser son volume d'activité et ses performances opérationnelles. L'offre de monétique a connu une très forte croissance et a passé la barre du milliard d'euros de flux traités en rythme annualisé, et ce, deux ans seulement après son lancement.



Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 25,8 millions d'euros en 2015, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2014.



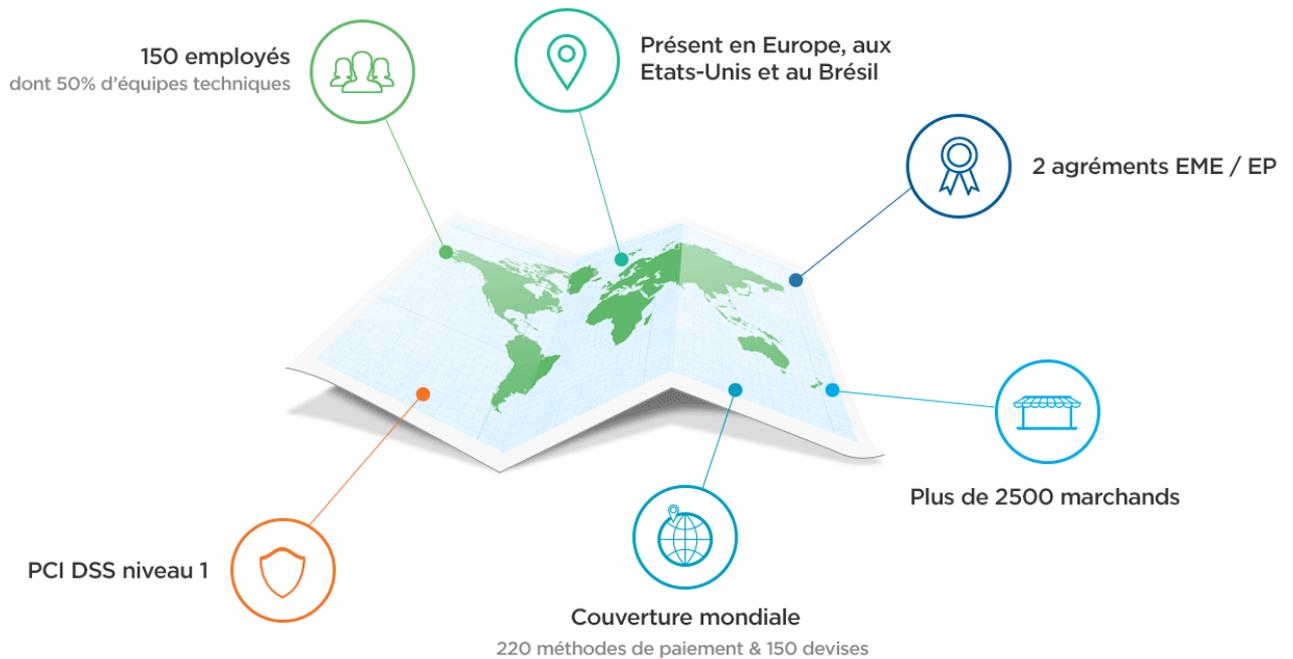
Répartition du volume transactionnel en 2015 (en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 25,8 millions d'euros en 2015, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2014.

2015 : une présence internationale

Avec plus de 50 % de transactions initiées à l'international, HiPay se positionne comme un acteur global, renforçant constamment sa capacité à accompagner les marchands de toute nationalité en dehors de leur marché local.



DE NOUVELLES SUCESS STORIES



2015 : un fort développement commercial

L'année a été ponctuée par plus d'une centaine de nouveaux clients aux noms emblématiques tels que : Auchan, Ba&sh, Devred, MylittleParis, Nature & Découvertes, Oclio (Groupe DuPareilAuMême), Pharmasimple, PrivateSportShop...

Auchan

Auchan a fait appel à l'expertise de HiPay dans le développement de sa place de marché et la sécurisation de ses paiements. « *La mise en place de la solution de HiPay Group nous a permis d'optimiser notre time-to-market afin de proposer à nos acheteurs et nos vendeurs un environnement 100 % conforme d'un point de vue réglementaire* », Brigitte Azoulay, Directrice du Contrôle Financier d'Auchan.

Kusmi Tea

Le spécialiste du thé s'est rapproché de HiPay Group pour élargir le panel des moyens de paiement acceptés sur son site e-commerce. Répondre aux spécificités monétaires de chaque pays se révèle essentiel pour générer de la croissance. « *Les Allemands n'aiment pas la carte bancaire, nous avons proposé la possibilité de virement en affichant en fin de parcours un RIB, mais nous avons un très fort taux "d'abandon panier", entre 50 à 60. Grâce à HiPay, nous avons fait évoluer notre système pour utiliser la solution Sofort, incontournable en Allemagne, et les abandons sont retombés à un chiffre classique de 15 %* », Gaël Donat, Directeur Technique Internet du Groupe Orientis-Gourmet / Kusmi Tea

Oclio

Dans la perspective de se mettre aux normes réglementaires demandées par les autorités de régulation bancaire, Oclio (Groupe DuPareilAuMême), un des pureplayers leaders du secteur de la puériculture, s'est tourné vers HiPay et sa solution HiPay Marketplace. « *Même si les délais de mise en conformité avec la loi ont été allongés, nous sommes déjà prêts. Nous allons même pouvoir nous développer au niveau international courant 2016 et ce, grâce aux outils de paiement locaux et internationaux mis à notre disposition sur la plateforme HiPay* », Mathieu Jourdain – Directeur Marketplace chez Oclio.

Pharmasimple

Positionné dans le top 3 des sites de vente d'articles de parapharmacie en France, Pharmasimple se développe en Europe et souhaitait réduire la fraude sur son site e-commerce. « *Grâce à l'intégration de HiPay Fullservice sur notre site pharmasimple.com, nous avons vu nos ventes augmenter de 5 à 10 % en Allemagne et en Belgique. La solution nous a également permis de diviser par trois le nombre de paiements frauduleux sur notre site* », Eric van der Haegen, Directeur Marketing de Pharmasimple.

02 INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Comptes consolidés

Rapport des CAC sur les comptes consolidés

Comptes sociaux

Rapport des CAC sur les comptes sociaux

Rapport spécial des CAC

Rapport du Président sur le contrôle interne

Rapport des CAC sur le rapport du Président

Honoraires des CAC

**Attestation de la personne responsable du rapport
financier annuel**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 2 mai 2016

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2015

1. Chiffre d'affaires et résultat de HiPay Group SA au titre de l'exercice 2015

HiPay Group SA a réalisé un chiffre d'affaires social de 286.517 euros.

Le résultat social s'élève à – 1.153.079 euros. Ce résultat se décompose en :

- Un résultat d'exploitation de – 2.038.865 euros ;
- Et un résultat financier de 885.786 euros.

2. Commentaires sur les comptes consolidés – Activité et Résultats

Le groupe HiPay est un expert des paiements en ligne. Les solutions HiPay sont encadrées par deux licences bancaires :

- d'Etablissement de Paiement. Cet agrément a été obtenu auprès de l'ACPR en août 2011 par la société HiPay SAS et lui permet de fournir des services de paiement
- d'Emetteur de Monnaie Electronique. Cet agrément a été obtenu auprès de la BNB en décembre 2008 par la société HPME et lui permet de proposer une solution de porte-monnaie électronique.

CA 25,8 M
D'EUROS

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 25,8 M d'euros, en hausse de 12% par rapport à l'exercice 2014.

L'exercice 2015 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires consolidé hors taxe de 25 823 K€.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à - 2 848 Keuros. Ce résultat se décompose en :

- Un résultat opérationnel courant de 1 142 K€ ;
- Un résultat opérationnel de - 3 481 K€ ;
- Un résultat financier de - 223 K€ ;
- Un produit d'impôt de 856 K€.

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 25,8 millions d'euros, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2014.

Compte tenu de la très forte croissance de l'activité monétique, les coûts directs augmentent de près de 20 % sur l'ensemble de l'année.

Les charges opérationnelles (achats et frais de personnel) progressent de 8 %. HiPay continue de se structurer, d'investir et d'attirer les meilleurs talents pour accompagner le déploiement technologique des plateformes et le développement commercial des solutions du Groupe.

Le Résultat Opérationnel courant du Groupe ressort ainsi en progression de plus de 25 % par rapport à 2014 à 1,1 million d'euros et 0,8 million d'euros sur le second semestre 2015 en hausse significative par rapport au 0,1 million d'euros générés sur le second semestre 2014.

Le Résultat Opérationnel s'établit à -3,5 millions d'euros, incluant des charges relatives aux stock-options et actions gratuites de 0,6 million d'euros et des charges exceptionnelles de -4 millions d'euros. Ces dernières sont principalement liées à la séparation avec HiMedia Group, aux réorganisations opérationnelles et au processus d'introduction en bourse.

Le résultat financier ressort sur la période à -0,2 million d'euros. Le produit net d'impôt s'élève à + 0,9 million d'euros compte tenu de l'activation de déficits reportables à hauteur de 1,5 million d'euros.

Le résultat net consolidé est de -2,8 millions d'euros tenant compte des éléments non récurrents et non opérationnels contre -5,5 millions d'euros en 2014.

3. Investissements du Groupe – Activités en matière de R&D

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 74 K€ sur 2015 et correspondent essentiellement à du matériel informatique.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent

à 2 609 K€ sur 2015 et correspondent essentiellement à des coûts de développement.

4. Evénements significatifs durant l'exercice 2015

En date du 27 mai 2015, les titres des sociétés HiPay Mobile Espana SL, HiPay SAS, HiPay Payments do Brasil, et 53,9% du capital de HiPay Portugal ont été apportés par HiMedia à HPME.

En date du 15 juin 2015, les titres de la société HPME ont été apportés à la société nouvellement créée HiPay Group SA.

En date du 29 juin 2015, HiPay Group a acquis une participation minoritaire dans le capital de la société Ledger.

En date du 22 juin 2015, la société HiMedia SA a décidé la distribution d'un dividende en nature à ses actionnaires correspondant à 80% des titres HiPay Group.

En date du 29 juin 2015, les titres de HiPay Group SA ont été cotés sur le marché Euronext Paris.

5. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

II – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe devrait continuer sur les mêmes tendances en terme d'activité que sur l'année 2015, à savoir une stabilisation de l'activité de micropaiement et une croissance soutenue de l'activité de monétique, cette dernière représentant plus de 80% des flux qui sont traités sur les plateformes technologiques du Groupe. La croissance de cette activité devrait passer par une plus forte pénétration des solutions de HiPay sur son marché domestique mais aussi par l'ouverture à l'international.

III. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Le périmètre couvre l'ensemble des sociétés du Groupe HiPay, sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Groupe HiPay est né le 1er juillet 2015 suite à la séparation intervenue entre les activités de publicité et les activités de paiement du groupe HiMedia.

Cette séparation des activités a été approuvée le 18 décembre 2014 par le Conseil d'Administration de Hi-Media SA et a conduit à l'introduction en Bourse de HiPay en date du 29 juin 2015.

Les sociétés appartenant au Groupe HiPay et qui seront auditées dans le cadre du présent rapport sont les sociétés :

- HiPay Group SA et HiPay SAS pour la France ;
- HPME SA et ALLOPASS Belgium pour la Belgique.
- HiPay Portugal PT pour le Portugal.

Les choix méthodologiques ci-après ont été arrêtés :

- Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif du Groupe ;

- Le calcul de l'absentéisme est basé sur les structures dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 (dix) collaborateurs et prend en considération les absences pour maladies, les accidents de travail les accidents de transport, les congés maternité et paternité, les absences diverses (autres que congés payés et jours fériés), les congés parentaux d'éducation à temps complet ;

- Le nombre d'heures de formation prend en compte les heures réalisées.

Méthodologie de collecte des informations RSE :

La collecte des informations quantitatives sociales est réalisée grâce à un fichier Excel envoyé et complété par les entités du Groupe.

Les données sont ensuite consolidées par le service Ressources Humaines du Groupe HiPay basé en France

Thématiques jugées non applicables :

Au regard des activités du Groupe, de sa taille et de ses implantations géographiques, les thématiques suivantes sont considérées comme non applicables :

- Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux ;
- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- L'utilisation des sols ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les mesures prises pour préserver la biodiversité.

1. Orientations sociales

a) L'emploi et l'organisation du travail

L'effectif RSE* au 31/12/2015 est arrêté à 136 collaborateurs répartis entre les entités ci-après du Groupe : France, Belgique et Portugal. Cet effectif n'a pas pu être arrêté pour l'année 2014 du fait de la création de ce Groupe en milieu d'année soit le 1er juillet 2015.

*Note : Effectif intégrant l'ensemble des emplois, à l'exception des stagiaires et des mandataires sociaux et ne distinguant pas entre temps plein et temps partiel.

Pour connaître l'effectif consolidé détaillé et sa répartition ainsi que les entrées et sorties, nous vous invitons à consulter le document de référence.

L'ensemble des informations ci-après sont basées sur l'effectif RSE :

	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentages d'hommes
France	32	28,31%	81	71,69%
Belgique	4	30,77%	9	69,23%
Portugal	3	30,00%	7	70,00%

	Femmes	Hommes
Répartition Groupe 2015	28,68%	71,32%

Répartition par âge

	France	Belgique	Portugal	Pourcentage 2015
De 18 à 30 ans	67	6	1	54,40%
De 31 à 40 ans	40	5	5	36,76%
De 41 à 50 ans	6	1	3	7,35%
51 ans et +	0	1	1	1,47%

Le système de rémunération au sein du Groupe est décentralisé et validé par la Direction Générale du Groupe. Chaque filiale détermine localement la politique de rémunération applicable pour ses équipes et activités.

Les modèles de rémunération sont élaborés en fonction des postes, des objectifs qualitatifs et quantitatifs, des performances financières des sociétés et des pratiques de marché.

Les annexes aux comptes consolidés détaillent l'évolution de la masse salariale et la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux de la société mère.

Les règles applicables en matière de rémunération des collaborateurs intègrent les paramètres ci-après tous pays confondus :

- Respect des conventions et accords collectifs (notamment en matière de minima conventionnels) ;
- Rémunération par profil (égalité femme/homme préservée) ;
- Principe de rémunération variable sur objectif(s) pour les profils commerciaux notamment ;
- Le contrat de travail à durée indéterminée est privilégié.

	Arrivées	Départ		
		Volontaires	involontaire**	Retraites
France	78*	19	5	-
Belgique	1	0	2	-
Portugal	3	0	0	-
Groupe	82	19	7	-

*Les arrivées sur la France comprennent les transferts de contrats de travail ayant eu lieu sur l'exercice entre HiMedia SA et HiPay SAS.

**Dont 1 licenciement pour la France et 2 pour la Belgique.

Sont considérés comme des départs volontaires :

La démission du collaborateur, la fin de la période d'essai à la demande du salarié, la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande du salarié, le départ négocié (exemple : pour la France dans le départ dans le cadre d'une rupture conventionnelle) et la fin de contrat de travail à durée déterminée.

Sont considérés comme des départs involontaires :

la résiliation anticipée du contrat de travail à durée déterminée à la demande de l'employeur, la fin de la période d'essai à la demande de l'employeur, le licenciement, le décès d'un employé.

Il existe également des cas particuliers d'arrivée/départ

- Lorsqu'un salarié est transféré d'une société vers une autre entité du Groupe (dans son pays ou dans une filiale étrangère) cela est considéré à la fois comme un départ volontaire pour l'entreprise de l'employé transféré et à la fois comme une arrivée pour l'entreprise qui accueille ce salarié ;

- Quand un contrat de travail à durée déterminée est renouvelé sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée. En revanche, si le contrat de travail à durée déterminée est interrompu à son terme et qu'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est conclu avec un (ou plusieurs) jour(s) d'arrêt entre la fin du précédent et le début du nouveau contrat, alors cette situation est considérée à la fois comme un départ volontaire et comme une nouvelle arrivée.

- Quand un CDD est suivi par un CDI sans jour d'interruption cela est considéré ni comme un départ, ni comme une arrivée.

Il n'existe pas de durée du travail unifiée au sein du Groupe. En effet, la durée du travail dépend des conventions collectives applicables aux différentes entités, de la législation relative au Droit du travail en vigueur dans chacun des pays.

Par ailleurs, la répartition des contrats de travail à temps plein et à temps partiel est la suivante :

Le télétravail concerne 6,6% de l'effectif du Groupe (base effectifs RSE).

	Temps plein	Temps partiel
France	97,35%	2,65%
Belgique	92,31%	7,69%
Portugal	100%	0%
Groupe	90,08%	9,92%

L'absentéisme (maladie, accident de travail, accident de trajet, congé maternité et ou paternité, absences diverses autres que les congés (congés payés et jours fériés), les congés parentaux d'éducation à temps complet) sur la base des effectifs RSE et pour les structures qui disposent d'au moins de 10 (dix) collaborateurs se décompose de la manière suivante :

Consolidation des données sur l'absentéisme

Entités concernées : HiPay SAS France (effectif RSE 112),

HPME SA (effectif RSE : 11), HiPay Portugal (effectif RSE : 10)

	Nb heures d'absentéisme	Taux d'absentéisme
Total 2015	8816	4,21%
Arrêt maladie	2767	1,31%
Accident de travail	0	0%
Accident de trajet	0	0%
Congés maternité/paternité	2355	1,12%
Autres absences	3694	1,76%
Congé parental à temps plein	0	0%

b) Les relations sociales, la santé et la sécurité

A l'exception de la société HiPay SAS, les autres filiales étrangères du Groupe ne comportent pas de représentants du personnel.

1) Les relations sociales au sein de la société HiPay SAS

En 2015, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de relations sociales sur la société HiPay SAS.

La société HiPay SAS fait partie de l'UES HI-MEDIA.

L'Unité Economique et Sociale HI-MEDIA a fait l'objet d'une reconnaissance judiciaire le 15 décembre 2011. Cette UES comprend les sociétés Hi-Media SA, HiPay SAS, Ad-Dsp SARL et Bonne Nouvelles Editions SARL.

Compte tenu de la séparation du groupe HiPay du groupe HiMedia, une requête en dissolution de l'UES a été adressée au tribunal d'instance. Si cette dissolution était prononcée, de nouvelles élections de représentants du personnel seront organisées au sein des entités du groupe HiPay.

L'UES comprend un Comité d'entreprise (CE) et des Délégués du Personnel (DP) élus par les salariés de l'UES pour un mandat de 4 ans. Ils se réunissent et sont consultés conformément à la réglementation en vigueur. Des procès-verbaux sont rédigés et conservés suite à ces réunions et les consultations et les questions des Délégués du Personnel

sont inscrites sur le registre spécial des DP.

Le Comité d'entreprise assure l'expression collective des salariés. Par ses attributions économiques, sociales et culturelles, il permet la prise en compte des intérêts des salariés dans les décisions relatives à la vie de l'entreprise.

Il formule ou examine, sur demande de l'employeur, toute proposition de nature à améliorer :

- les conditions de travail, de l'emploi et de formation professionnelle des salariés;
- les conditions de vie des salariés dans l'entreprise;
- les conditions dans lesquelles les salariés bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaires.

Sur un certain nombre de sujets, le CE est obligatoirement consulté par l'employeur avant toute prise de décision. Il peut s'agir de consultations ponctuelles et spécifiques.

Les Délégués du Personnel ont pour charge de représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, Convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...)

Les entités françaises reconnues comme faisant partie de l'UES HI-MEDIA disposent quant à elle d'un Accord relatif à l'Intéressement. Au cours de l'année 2015, les salariés des sociétés membres de l'UES ont perçu de l'intéressement sur la base des résultats dégagés au titre de l'année 2014.

Les différentes entités du Groupe suivent les réglementations locales en matière de négociations obligatoires avec les représentants syndicaux.

- Le Groupe n'enregistre pas de difficultés notables en matière de relations sociales.

- Dans les filiales étrangères pour lesquelles la représentation des salariés pourrait être mise en place, mais demeure non obligatoire, le management constate l'absence de demande de la part des salariés.

2) La santé et la sécurité au travail

En 2015, et sur l'ensemble des sociétés du Groupe, aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail.

La médecine du travail intervient en France sur l'ensemble des sites du Groupe conformément à la législation en vigueur. De la même manière, les différentes filiales du Groupe respectent les réglementations locales relatives

à l'intervention d'organismes de prévention en matière de risques liés au travail.

A titre d'exemple, la société HiPay Portugal a mis en place, au cours de l'année 2015, une formation sur la santé et la sécurité au travail et a fait appel à une société spécialisée dans ce domaine pour améliorer le sujet en interne. La société HiPay SAS, quant à elle, a fait l'objet d'une visite des locaux par la médecine du travail le 1er décembre 2015. Le médecin du travail qui a effectué cette visite a émis un avis positif sur l'organisation et la qualité des locaux.

Les sites occupés par le Groupe sont conformes aux recommandations locales en matière d'hygiène et de sécurité. Des initiatives sont prises localement pour améliorer le bien-être des salariés (salles de repos aménagées, matériel ergonomique etc...).

- Les activités du Groupe ne sont pas classées « à risque ».

Sur l'exercice 2015 :

- aucun accident de trajet n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe HiPay ;

- aucun accident du travail (ou maladie professionnelle) n'a été enregistré dans les sociétés du Groupe HiPay.

c) La formation

Des politiques de formation sont arrêtées annuellement en France et dans certaines filiales étrangères du Groupe. Elles définissent les orientations prises par ces différentes entités en matière de formation et les actions prioritaires à mener.

Par ailleurs, lors des entretiens annuels d'évaluation, les attentes en matière de formation sont recueillies auprès des salariés.

En complément des actions de formation externe, la formation interne est également privilégiée de manière à favoriser l'intégration, le transfert des connaissances et la culture du Groupe.

En France, le financement des actions de formation se fait principalement par le biais des contributions légales obligatoires versées aux OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

En 2015, le Groupe enregistre 762 heures de formation (langues étrangères, formation métiers, techniques commerciales, performance du collaborateur...).

d) L'égalité de traitement et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Il n'existe pas au sein du Groupe de conflit sur la question des discriminations. Les politiques de recrutement et salariale œuvrent dans le respect d'une égalité entre les femmes et les hommes.

Le recrutement ne prend en considération que des critères objectifs en lien avec l'expérience, les compétences et la qualification nécessaires à la bonne réalisation des missions proposées. De plus, les Directions du Groupe raisonnent en matière de poste et statut. Ainsi dans la construction des budgets, les enveloppes de rémunérations sont définies par poste.

Cette politique de recrutement permet l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

Le Groupe veille également à ce qu'il n'y ait pas de discrimination d'âge, sexuelle, ethnique ou religieuse. La diversité est une force du Groupe depuis sa création et tout au long de son évolution.

Le Groupe ne formalise pas d'autre mesure en matière d'égalité entre les hommes et femmes que le traitement des CV sans discrimination de sexe et l'égalité en matière de rémunération sur des niveaux de postes, de compétences, d'ancienneté et de responsabilités équivalents.

Les entités françaises du Groupe sont engagées dans l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés. Ces structures sont en contact avec des associations d'aide à l'emploi des travailleurs handicapés. Le Groupe comprend 1 collaborateur handicapé (salarié de la société HiPay SAS).

Les principes de gouvernance du Groupe, le contrôle interne et la centralisation des contrats et partenariats conclus permettent de s'assurer de l'absence de relations contractuelles avec des fournisseurs (ou sous-traitants) qui ne respecteraient pas les principes d'abolition effective du travail des enfants, d'élimination du travail forcé obligatoire ou encore de non-respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective. L'ensemble des prestations commandées par le Groupe sont effectuées sur la base de modèles contractuels qui définissent un cadre permettant de connaître les différents intervenants du processus de production. Le Groupe n'a pas réalisé en 2015 de commandes matérielles auprès de fournisseurs situés en dehors de l'Union Européenne ou du territoire Américain. La nature de l'activité de « fournisseur de service » du Groupe ne nécessite pas d'approvisionnement en matières premières, d'achats de matériaux ou de biens matériels à transformer. Le Groupe ne

dépend pas de structures d'extraction, d'assemblage, ou de confection au cours de son processus de production.

Les règles et valeurs véhiculées par les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail sont des éléments forts qui recueillent la pleine adhésion du Groupe. Les principes visés par l'article R225-105 du code de Commerce ne ciblent toutefois pas les activités développés par le Groupe.

2. Protection environnementale et engagements sociétaux

a) Protection environnementale

La société n'exerce pas d'activité industrielle ou de production manufacturée. Elle n'utilise pas de machines industrielles, n'a pas recours à l'exploitation des sols, à l'extraction ou au traitement des matières premières. L'activité exercée est une activité de service intégralement dématérialisée (empreinte neutre en matière de biodiversité). Son fonctionnement ne génère pas de nuisances sonores, de pollutions spécifiques, de rejets susceptibles d'affecter gravement l'environnement (ou de nécessiter des garanties ou provisions en matière d'environnement).

Le processus de production du Groupe ne génère pas de rejets dans l'air (pas de dégagements de gaz à effet de serre), l'eau ou le sol. Ce processus ne crée pas de nuisances sonores.

Les indicateurs environnementaux d'HiPay Group sont :

	kWh	kgCO2
C o n s o m m a t i o n d'électricité	285553	23415
Consommation de CPCU	107146	20894

	Total CO2
Emissions liées à l'énergie	44309

	m3
Consommation d'eau	1212

	kg
Consommation de papier	9040
Déchets produits	15820

étant précisé que :

- Les données quantitatives environnementales sont publiées sur un périmètre restreint au Siège de Paris qui représente 83% des effectifs du Groupe HiPay. Une proratisation en fonction des effectifs du Groupe a été réalisée.

- Les données relatives aux consommations énergétiques et à la consommation d'eau sont issues des factures des fournisseurs.

- Les données relatives à la consommation de papier et à la quantité de déchets produits sont issues de ratios publiés par l'ADEME, rapportés à l'effectif du siège.

- Le reporting des données environnementales couvre l'exercice 2015, du 01/01/2015 au 31/12/2015, excepté celui de la consommation d'eau qui est un reporting glissant, du 01/12/2014 au 31/11/2015.

- Les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la Base Carbone de l'ADEME :

- o FE électricité (France continentale) : 0,082 kgCO₂/kWh

- o FE CPCU : 0,195 kgCO₂/kWh

Bien que son activité présente, par essence, un faible impact environnemental et ne soit pas directement menacée par les conséquences du changement climatique, le Groupe a souhaité s'inscrire dans une logique de développement durable considérant que la préservation de l'environnement est une valeur pérenne et une source d'innovation.

Le Groupe a ainsi entrepris d'identifier et d'agir sur différents éléments qui contribuent indirectement à son empreinte environnementale. Ces mesures sont listées ci-après :

- En ce qui concerne son matériel informatique la société a recours à un fournisseur unique qui respecte les normes européennes et standards internationaux pour la consommation énergétique et le choix de ses composants. Une politique adaptée de maintenance et de gestion des stocks permet de réduire la fréquence des renouvellements et d'augmenter la durabilité des machines.

- En ce qui concerne ses datacenters, la société a recours à deux prestataires. L'une des solutions d'hébergement retenue privilégie la flexibilité autour de deux éléments : l'espace occupé, la consommation électrique. Le datacenter est équipé d'armoires « haute densité », et de systèmes permettant de dissocier l'alimentation « air froid » et le retour « air chaud ». La consommation énergétique est ainsi optimisée et monitorée. Les dégagements de CO₂ sont réduits.

L'autre solution d'hébergement retenue fonctionne avec des unités de climatisation pour salles informatiques à faible consommation d'énergie (économie d'énergie de 40% par rapport aux systèmes standards). L'électricité du site provient d'un fournisseur à faible empreinte carbone et le site bénéficie d'une certification écologique. L'énergie produite par la chaleur résiduelle du site est redistribuable localement.

- En ce qui concerne ses locaux. Le diagnostic de performance énergétique fait l'objet d'une validation pour les baux signés depuis 2008 concernant les structures destinées à accueillir plus de 50 salariés. L'ensemble des structures du Groupe comportent un espace de repos et (lorsque c'est possible) des espaces verts entretenus. Des contrats sont conclus avec les fournisseurs d'électricité pour optimiser la consommation électrique et l'autorégulation est privilégiée pour l'éclairage et l'électricité.

En milieu urbain, les salariés sont encouragés à utiliser les transports en commun. La société limite le nombre de places de parking disponibles (par exemple: seulement 13 places disponibles au siège) et mène une politique restrictive en matière d'attribution de véhicules de fonction. Les déplacements professionnels qui nécessitent de quitter une agglomération font l'objet de contrôles et doivent être justifiés (guichet unique pour les réservations de billets), les trajets en avion sont limités.

La société fait intervenir des prestataires extérieurs locaux pour l'entretien et l'évacuation des déchets. Des produits conformes à la réglementation Européenne sont utilisés par ces derniers pour les opérations de nettoyage.

La société ne dispense pas de formation environnementale à ses salariés. Une formation spécifique dans ce domaine n'a pas de pertinence à ce jour compte tenu de la nature de l'activité et de son faible impact sur l'environnement.

Enfin, des initiatives sont prises localement en faveur de la préservation de l'environnement (Cartes de visite imprimées par un prestataire disposant d'un partenariat avec le WWF, livraisons hebdomadaires de fruits pour soutenir les producteurs locaux, système de messageries internes pour réduire les emails et les impressions concomitantes etc.).

b) Engagements sociétaux

Les activités et orientations de la société fournissent les outils nécessaires à la création de revenus pour de nombreuses sociétés à travers le monde. Ce positionnement fait de la société un acteur intégré à un environnement économique et culturel global.

La société entretient différents niveaux de relations avec les personnes intéressées par son activité. Elle est ainsi appelée à intervenir au sein de différentes instances et groupements professionnels (EDAA Europe, Geste, ACSEL etc.), à entretenir des relations avec les régulateurs et instances administratives qui encadrent ses opérations (AMF, ACPR, CNIL, ARCEP, DGCCRF etc.). Enfin, la société attache une grande importance à la formation, à l'intégration et à la diversité culturelle.

- Des partenariats ont ainsi été conclus avec différentes écoles, universités technologiques et centres de formation en France (notamment pour développer l'apprentissage et la professionnalisation). Une partie de la taxe d'apprentissage est reversée à des écoles et centres de formation.

- Des initiatives d'intégration ont été prises localement (Rencontres avec les associations d'insertion de personnes handicapées, contrats conclus avec des centres d'aide par le travail pour la fourniture de matériel de bureau, l'impression de documents ou encore l'envoi de colis, visites sur site organisées pour des écoles ou des organisations d'aide à l'emploi).

- Un dialogue institutionnel est ouvert entre la société et les différents représentants nationaux et internationaux qui composent son environnement. Celui-ci est notamment assuré par la présence de Cyril Zimmermann (dirigeant du Groupe) au sein de la commission de l'Assemblée Nationale sur le numérique ou encore à la présidence de l'ACSEL.

Les choix du Groupe en matière de fournisseurs sont effectués conformément à ses engagements en matière de protection environnementale. Le recours à la sous-traitance est très faible au sein du Groupe et ne concerne que des activités de type « services dématérialisés » (Exemple : Correction de contenus, archivage numérique de documents, enrichissement de bases de données, validation de documents administratifs etc.) qui ne présentent pas d'impact sur l'environnement. Le Groupe dispose d'un sous-traitant à Madagascar. Ces sous-traitants respectent les droits de l'homme, les conventions fondamentales et les règles de l'Organisation Internationale du Travail. Ils sont engagés à fournir à HiPay Group sur demande, toute attestation ou document requis à ce titre. Les travaux réalisés ainsi que les conditions dans lesquelles ces travaux sont réalisés font l'objet de contrôles. L'identité des salariés des sous-traitants est vérifiée. HiPay Group dispose, à tout moment, de la possibilité de contacter nominativement chacun des salariés de ses sous-traitants.

c) Sécurité et protection des consommateurs

La sécurité, la qualité et le contrôle des services proposés sont une priorité pour le Groupe. La sécurité physique des données publicitaires et des données de paiement est assurée par le stockage des informations au sein de 2 datacenters. Les accès à ces infrastructures sont contrôlés par une politique d'accès nominatifs (Listes de salariés autorisés, contrôles des identités à l'entrée des datacenters, accès coordonnés avec un technicien uniquement, zones d'accès avec lecteur de cartes, caméras vidéo, clés d'accès pour les baies serveurs etc.).

La sécurité logique des données de paiement est assurée par les systèmes déployés sur les équipements du Groupe (Sauvegardes par réplication, pare-feux, cloisonnement des données, sondes logicielles, systèmes d'alertes, répartiteurs de charges, journalisation, chiffrement etc.).

Le Groupe dispose d'un agrément « Etablissement de Paiement » obtenu auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) de la Banque de France, d'un agrément « Etablissement Emetteur de Monnaie Electronique » obtenu auprès de la Banque Nationale de Belgique, et a obtenu la certification PCI-DSS en 2013 (maintenue depuis). Sa direction du contrôle et sa cellule de lutte contre la fraude sont destinées à prévenir les opérations illicites et sont ainsi en relation avec TRACFIN, le CTIF, les autorités de Police, la DGFIP, la DGCCRF etc.

Le statut de société cotée d'HiPay Group et les contrôles qui y sont associés, le mode de gouvernance d'HiPay Group et les règles en vigueur en matière de contrôle interne permettent de prévenir et déceler d'éventuelles situations de conflit d'intérêt ou de corruption. Les comptes du Groupe sont audités.

La protection des données personnelles est également une priorité pour le Groupe compte tenu de la nature de ses activités. Cette protection s'organise autour d'un Correspondant Informatique et Libertés en France (zone principale de collecte et traitement des données personnelles) et de déclarations auprès des autorités locales pour les autres territoires (lorsqu'ils sont concernés). L'ensemble des contrats avec les clients et fournisseurs du Groupe comportent des obligations en matière de protection des données personnelles et des politiques de protection spécifiques ont été déployées autour des différents services édités par le Groupe.

Lorsqu'il s'adresse à des consommateurs dans le cadre de son service de paiement, le Groupe met en place un service client susceptible de prendre en charge des demandes dans les langues suivantes : Français, Anglais, Espagnol, Portugais, Allemand, Italien, Néerlandais. Les pages de paiements des services HIPAY sont accompagnées d'explications détaillées et de conseils destinés à prévenir la fraude.

De manière générale, le Groupe dispose de conditions générales pour l'ensemble de ses produits et respecte les recommandations déontologiques relatives à ses différents métiers.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles d'avoir une incidence sur la santé des consommateurs.

Le Groupe ne propose pas de services susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme. Les conditions générales des services du Groupe prohibent les contenus attentatoires aux droits fondamentaux.

Description des principaux risques

Les risques sont décrits dans le rapport du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Participation des salariés et actionnariat

Deux rapports spéciaux vous rendent compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues respectivement aux articles L225-177 à L225-186 du code de commerce (options de souscription d'actions) et aux articles L225-197-1 à L225-197-3 du code de commerce (actions gratuites).

A la connaissance de la société et à ce jour, les salariés détiennent 2,19% du capital de HiPay Group.

Titres donnant accès au capital

Les titres donnant accès au capital sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés en note 20.

Filiales et participations

Les sociétés contrôlées par HiPay Group figurent à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Répartition du capital social

Le capital de la Société s'élève à 54.504.714 euros et est divisé en 4.954.974 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des huit-vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

HiMedia	20,00%
United Internet	8,37%
BJ Invest	7,25%
Eximium	6,95%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Actions propres détenues au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions propres détenues au titre du contrat de liquidité est de 40.565.

Résultat – Affectation – Dividendes

Comptes sociaux HiPay Group

L'exercice écoulé se traduit par une perte de – 1.153.079 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

La société HiPay Group ayant été créée durant l'exercice 2015, aucun dividende n'a été distribué à ce jour.

Tableau des résultats

Compte tenu de la création de la société HiPay Group durant l'exercice 2015, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos et prévu à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, n'est pas joint au présent rapport.

Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

La Société n'a supporté aucune charge visée à l'article 39-4 du code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées l'article L225-38 du code de commerce autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2015.

Les commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Conventions visées à l'article L225-42 du code de commerce
Néant

rémunération totale et des avantages de toute nature versés
durant l'exercice à chaque mandataire social.

Informations concernant les mandataires sociaux
Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du
code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la

Les rémunérations annuelles brutes totales versées, au titre
de l'exercice 2015, aux dirigeants mandataires sociaux sont
les suivantes :

	Montants dus	Montants versés
Cyril Zimmermann, Président		
Rémunération fixe	97 500***	97 500***
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	-	-
Total	97 500	97 500
Gabriel de Montessus, Direction Général		
Rémunération fixe	135 000	135 000***
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	50 000	50 000
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	16 626**	16 626**
Total	201 626	201 626

** garantie perte d'emploi, véhicule et retraite supplémentaire

*** données semestrielles

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune
rémunération au titre de leurs autres mandats au sein du
Groupe.

M. Gabriel de Montessus perçoit une rémunération annuelle
fixe de 270.000 euros.

Le montant de la rémunération variable annuelle susceptible
d'être attribuée au Directeur Général a été plafonné à un
maximum de 100.000 euros en cas d'atteinte des objectifs
maximum. Elle sera payable en deux fois (i) un montant
maximum de 50% de la rémunération variable annuelle
potentielle (soit 50.000 euros maximum) au cours du
troisième trimestre de l'année en cours, sur la base des
comptes semestriels consolidés du Groupe, et (ii) un montant
maximum de 50% de la rémunération variable annuelle
potentielle (soit 50.000 euros maximum) au cours du premier
trimestre de l'année suivante sur la base des comptes annuels
consolidés du Groupe.

La formule de calcul de la part variable annuelle du Directeur
Général fait intervenir des paramètres économiques se
référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance
du Groupe, à savoir : un paramètre relatif au résultat
opérationnel courant et un paramètre relatif au résultat net.

Une prime exceptionnelle d'un montant de 50K€ a été
versée à Gabriel de Montessus et autorisée par le Conseil
d'administration du 28 juillet 2015 en se fondant sur la grille
de rémunération entrée en vigueur le 1er juillet 2015 et
compte tenu des bonnes performances de la société.

Par ailleurs, une clause de non-concurrence est consentie par
M. Gabriel de Montessus. Cette clause de non-concurrence
prévoit une indemnité de non-concurrence de 6 mois de
rémunération brute dans le cas où cette clause est exercée
par la Société.

Le Directeur Général dispose en outre d'un véhicule de
fonction qui est pris en compte dans sa rémunération comme
avantage en nature soumis à cotisations sociales.
Enfin, il est précisé que M. Gabriel de Montessus ne
percevra pas de jetons de présence à raison de son mandat
d'administrateur de la Société.

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 28
juillet 2015, M. Cyril Zimmermann perçoit une rémunération
brute annuelle fixe au titre de son mandat de Président du
Conseil d'administration de la Société d'un montant de

195.000 euros.

La Société a souscrit un contrat de garantie perte d'emploi et un contrat de retraite supplémentaire pour son Directeur Général et le Président du conseil d'administration. Les coûts liés à ces engagements pour la société sont limités au règlement des primes d'assurance.

Il est précisé que les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération, au titre de leurs autres activités et/ou mandats au sein du groupe HiPay Group.

Néanmoins, dans le cadre des restructurations nécessaires

à la réunion des entités paiements sous la société HPME et en vue de la cotation de HiPay Group, la société Sprl Cyril Zimmermann a facturé des prestations de conseil à la société HPME pour un montant de 510K€ dans le cadre d'un contrat de prestations de services qui a été autorisé par le conseil d'administration de HiMedia du 12 mai 2015.

Les autres membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence (cf. paragraphe « jetons de présence » ci-dessous).

Figure par ailleurs ci-après la liste des mandats et fonctions

Nom, adresse professionnelle	Date de naissance	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Cyril Zimmermann 6 place du Colonel Bourgoin 75 012 paris	11/12/1971	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Président du Conseil	<p>Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur HPME ; - Administrateur de HiPay SAS ; - Administrateur HiPay Portugal ; - Administrateur de HiPay Mobile Espana. <p>Autres Mandats et fonctions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur général d'Hi-Media - Administrateur de (i) Hi-Media Sales AB, (iii) Hi-Media Network AB, (iv) Hi-Media Network Internet Espana SL, (v) Hi-Media Italia SRL, (vi) Hi-Media Nederland BV, (viii) HPMP, (ix) Allopass Scandinavia, (x) New Movil Media SL, (xi) Mobvious Italia Srl et (xii) Believe SA. - Membre du Conseil de surveillance de Hi-Media Deutschland AG ; - Gérant de Bonne Nouvelle Editions SARL ; - Gérant de Les Créations du 8 et de la SPRL Cyril Zimmermann - PDG de HiCab SA et Président de Citybird SAS. <p>Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années: Gérant de Laroquette Musique & Media</p>

Gabriel de MONTESSUS 6 place du Colonel Bourgoin 75012 Paris	26/11/1979	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Directeur général Administrateur	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe : - Président de HiPay SAS
Eric GIORDANO 6 place du Colonel Bourgoin 75012 Paris	21/10/1974	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	
Marie-Christine LEVET	28/03/1967	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administratrice	Autres mandats, hors du Groupe : - Administrateur Iliad - Administrateur Mercialys - Administratrice Avanquest - Administratrice AFP
Benjamin TESZNER		Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Autres mandats, hors du Groupe : - Gérant de BT Consult EURL - Administrateur Videoagency

Jetons de présence

Les jetons de présence suivants vont être distribués au titre de l'exercice 2015 :

Marie Christine Levet : 10 000 Euros

Benjamin Teszner : 10 000 Euros

Total : 20 000 Euros

L'enveloppe votée par l'assemblée générale du 15 juin 2015 était de 20.000 euros, elle est répartie en fonction du nombre d'administrateurs concernés par le versement des jetons de

présence, du nombre de séances du conseil durant l'exercice et du nombre de présences de chacun.

Le Président précise que les administrateurs rémunérés par ailleurs par la Société au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat social ne perçoivent pas de jetons de présence et que seuls les administrateurs indépendants en perçoivent, ce que le projet de résolution de l'assemblée générale indique expressément.

Bilan des opérations sur titres des dirigeants

Déclarant	Instrument	Opération	Date	Lieu	Prix unitaire	Montant global
C. Zimmermann	Actions	Cession	17/08/2015	Paris	11,4948 Euros	113.998v Euros

Etat des délégations de compétence et de pouvoirs au conseil d'administration

Date de la délégation	Type de délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Echéance
AGM 15 juin 2015	Autorisation pour opérer sur les actions de la société		18 mois	15 décembre 2016
AGM 15 juin 2015	Autorisation de réduction du capital	10%	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Délégation de compétence	7.000.000 € avec maintien du DPS	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Délégation de compétence	7.000.000 € avec suppression du DPS	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Délégation de compétence	7.000.000 € par placement privé avec suppression du DPS	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Délégation de compétence	Augmentation du nombre de titres à émettre	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Autorisation	Augmentation de capital de 10% pour rémunérer des apports en nature	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Autorisation	Emission d'options de souscription ou d'achats d'actions	26 mois	15 août 2018
AGM 15 juin 2015 AGM 15 juin 2015	Autorisation	Emission d'actions gratuites	26 mois	15 août 2017
AGM 15 juin 2015	Autorisation	Emission d'actions gratuites	26 mois	15 août 2017

Conformément aux dispositions des articles L225-184 et L225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans ses rapports spéciaux, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-177 à L225-186 concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 concernant les actions gratuites.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant

Votre conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Conformément aux dispositions des articles L225-184 et L225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans ses rapports spéciaux, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-177 à L225-186 concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L225-197-1 à L225-197-3 concernant les actions gratuites.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant

Votre conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Loi LME – Délais de paiement

En K€	31/12/2015
Non échu	316 990,42
0-30 j	2 411,37
30-120 j	192 959,82
120-360 j	106 429,56
>360 j	-
TOTAL	618 791,17

	Total	Non-Echu	0-30 j	30-120 j	120-360 j
France	618 797,17	316 990,42	2 411,37	192 959,82	106 429,56
Etranger	-	-	-	-	-
		316 990,42	2 411,37	192 959,82	106 429,56
Groupe	283 282,72	237 090,84		46 191,88	
Hors groupe	335 508,45	79 899,58	2 411,37	146 767,94	106 429,56
	618 791,17	316 990,42	2 411,37	192 959,82	106 428,56

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Le Conseil d'administration

COMPTES CONSOLIDÉS



Comptes de résultat consolidés des exercices 2015 et 2014

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽³⁾
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾		25 823	23 184
Coûts directs		- 8 107	- 6 733
Charges de personnel	Note 4	- 9 016	- 7 090
Frais généraux		- 4 842	- 5 737
EBITDA ⁽²⁾		3 858	3 624
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 2 716	- 2 715
Résultat opérationnel courant		1 142	909
Valorisation des stock options et actions gratuites		- 627	-
Autres produits et charges non courants	Note 5	- 3 996	- 4 030
Résultat opérationnel		- 3 481	- 3 122
Autres produits et charges financiers	Note 6	- 223	- 1 435
Résultat des sociétés intégrées		- 3 704	- 4 557
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat avant impôt des sociétés consolidées		- 3 704	- 4 557
Impôts	Note 7	856	- 987
Résultat net des sociétés consolidées		- 2 848	- 5 544
Dont intérêts minoritaires		187	533
Dont Part du Groupe		- 3 035	- 6 078

	31 déc.2015	31 déc.2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	4 914 409	⁽⁴⁾
Résultat de base par action (en euros)	-0,62	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	4 914 409	
Résultat dilué par action (en euros)	-0,62	

(1) Dans un contexte de changement législatif européen récent, à partir du 1er janvier 2015, le groupe a modifié la comptabilisation de son chiffre d'affaires issu des activités dites de « micropaiement » utilisant des ressources télécom et passe ainsi d'une reconnaissance de chiffre d'affaires en brut à une reconnaissance en net comme c'était déjà le cas pour les autres sources de revenus de l'activité paiement. Le chiffre d'affaires net correspond à l'ancienne marge brute. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 a été présenté selon ces mêmes principes.

(2) Résultat opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions.

(3) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

(4) L'information sur le résultat par action au titre des comptes combinés 2014 n'est pas applicable dans la mesure où le groupe combiné n'était pas juridiquement constitué au 31 décembre 2014.

Etat du résultat global des exercices 2015 et 2014

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Résultat de la période	- 3 035	- 6 078
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Ecart de conversion	- 459	- 363
- Autres éléments du résultat global	453	-
<i>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	- 43	- 14
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	- 49	- 377
dont part du groupe	- 49	- 377
dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat global	- 3 084	- 6 455

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Bilans consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2015	31 déc.2014⁽¹⁾
Goodwill nets	Note 8	45 222	45 222
Immobilisations incorporelles nettes	Note 9	6 847	6 308
Immobilisations corporelles nettes	Note 10	97	81
Impôts différés actifs	Note 11	1 552	37
Autres actifs financiers	Note 12	396	237
Actifs non courants		54 115	51 885
Clients et autres débiteurs	Note 13	13 394	17 253
Autres actifs courants	Note 14	26 703	19 813
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 15	11 929	23 337
Actifs courants		52 027	60 402
TOTAL DE L'ACTIF		106 142	112 287
PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31 déc.2015	31 déc.2014⁽¹⁾
Capital social		54 505	
Primes d'émission et d'apport		15 495	-
Réserves et report à nouveau		- 9 284	61 305

Résultat consolidé (part du Groupe)		- 3 035	- 6 078
Capitaux propres (part du Groupe)		57 681	55 227
Intérêts minoritaires		360	585
Capitaux propres		58 041	55 812
Provisions non courantes	Note 16	197	214
Passifs d'impôts différés		-	33
Passifs non courants		197	248
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 15	-	7 120
Fournisseurs et autres créditeurs		22 313	28 409
Autres dettes et passifs courants	Note 17	25 590	20 698
Passifs courants		47 904	56 228
TOTAL DU PASSIF		106 142	112 287

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Tableau des flux de trésorerie des exercices 2015 et 2014

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Résultat net		- 2 848	- 5 544
<i>Ajustements pour :</i>		-	-
Amortissements des immobilisations		2 761	2 381
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie		1 567	1 987
Coût de l'endettement		73	782
Résultat de cession d'immobilisations		2	1 333
Coûts des paiements fondés sur des actions		453	-
Charges d'impôts courants et différés	Note 7	- 856	987
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR et des provisions		1 152	1 926
Variation du BFR		- 5 396	- 3 100
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		- 4 245	- 1 173
Intérêts payés		- 73	- 782
Impôt sur le résultat payé		-	- 673
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles :		- 4 318	- 2 629
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		3 679	-
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		-	-
Acquisition d'immobilisations		- 2 481	- 3 126
Variation des actifs financiers		- 160	- 20

en milliers d'euros	Notes	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement :		1 038	- 3 146
Rachat d'actions propres		- 472	-
Variation des autres dettes financières		-	- 11
Dividendes payés aux minoritaires		- 529	- 225
Trésorerie nette provenant des activités de financement :		- 1 001	- 237
Incidence des variations de taux de change		- 8	11
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		- 4 288	- 6 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		16 217	22 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie fin de période :		11 929	16 217

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Tableau de variation des capitaux propres des exercices 2015 et 2014

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves des comptes combinés	Transactions avec Hi-media ⁽²⁾	Produits et charges en capitaux propres	Réserves et Résultats des comptes consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2013 ⁽¹⁾				459		149	61 166	61 774	539	62 313
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires						-	- 125	- 125	- 104	- 229
Variation périmètre						32	-	32	- 384	- 352
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						- 377	-	- 377	-	- 377
Résultat net de la période				427		-	- 6 505	- 6 078	533	- 5 544
Résultat global				427		- 377	- 6 505	- 6 455	533	- 5 921
Au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾				886		- 196	54 537	55 227	585	55 812
Augmentation de capital	54 505	54 505	15 495					- 70 000	-	-
Rachat d'actions propres								- 472	-	- 472
Variation périmètre				- 886	7 076			- 180	6 009	- 411
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						- 49		- 49	-	- 49
Résultat net de la période								- 3 035	- 3 035	187
Résultat global						- 49		- 3 084	187	- 2 897
Au 31 décembre 2015	4 955⁽³⁾	54 505	15 495	-	7 076	- 244	- 19 150	57 681	360	58 041

(1) Les données comparatives 2013 et 2014 ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

(2) Les transactions avec HiMedia S.A. en 2015 correspondent principalement aux opérations de restructuration juridique préalables à l'apport de titres HPME, notamment les augmentations de capital de HiPay S.A.S. et HiPay Mobile Espana SL.

(3) Les actions ont fait l'objet d'un regroupement le 24 juillet 2015 : 1 action nouvelle de 11€ a été attribuée pour 11 actions anciennes de 1 € de valeur nominale chacune (conformément à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2015).

Les données comparatives présentées au 31 décembre 2014 correspondent aux comptes combinés du Groupe. Les états financiers combinés ont été établis à partir de la combinaison des capitaux propres de chaque entité du périmètre. En conséquence, aucun capital social ou prime d'émission n'a été reconnu en 2014 dans la mesure où il n'y a pas d'entité légale combinante (cf. note 1).

L'augmentation de capital réalisée en 2015 correspond aux apports des titres de HPME à HiPay Group S.A. en date du 15 juin 2015 (cf. note 1.2).

Les données relatives aux minoritaires concernent la filiale HiPay Portugal Lda détenue à 53,9 % par HPME.

Au 31 décembre 2015, HiPay Group détient 40 565 actions propres d'une valeur 471 594 € acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Note 1. Principes et méthodes comptables

1.1. Entité présentant les états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice 2015 du groupe HiPay intègrent les comptes d'HiPay Group S.A. (désigné comme « la Société ») et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que les participations du Groupe dans ses entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Le siège social de la Société est situé 6, Place colonel Bourgoïn, 75012 Paris.

1.2. Evènements significatifs

En date du 27 mai 2015, les titres des sociétés HiPay Mobile Espana SL, HiPay SAS, HiPay Payments do Brasil, et 53,9% du capital de HiPay Portugal ont été apportés par HiMedia à HPME.

En date du 15 juin 2015, les titres de la société HPME ont été apportés à la société nouvellement créée HiPay Group SA.

En date du 22 juin 2015, la société HiMedia a décidé la distribution d'un dividende en nature à ses actionnaires correspondant à 80% des titres HiPay Group.

En date du 29 juin 2015, les titres de HiPay Group SA ont été cotés sur le marché Euronext Paris.

1.3. Base de préparation des états financiers

consolidés

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2015 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Afin de présenter une information historique pertinente, les données comparatives correspondent aux comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2014. Le périmètre des comptes combinés au 31 décembre 2014 inclut des sociétés détenues directement ou indirectement par Hi-media et relatives à l'activité HiPay. Certaines sociétés juridiques exerçaient à la fois des activités de paiement et de régie. Afin de ne retenir dans les comptes combinés historiques que les activités rattachées opérationnellement au périmètre HiPay, seuls les actifs et passifs et les flux relatifs aux activités de paiement de ligne ont été inclus dans le périmètre de combinaison. La base de préparation de ces comptes combinés est détaillée dans le prospectus.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration et arrêtés lors de sa réunion du 15 mars 2016.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans un contexte de changement législatif européen récent, le groupe a décidé, à partir de 1^{er} janvier 2015, de modifier la comptabilisation de son chiffre d'affaires issu des activités dites de « micropaiement » utilisant des ressources télécom et ainsi passer d'une reconnaissance de chiffre d'affaires en brut à une reconnaissance en net comme c'était déjà le cas pour les autres sources de revenus de l'activité paiement. Le chiffre d'affaires net correspond à l'ancienne marge brute.

1.4. Principes comptables et méthode d'évaluation

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des états financiers combinés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2015.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

Amendements induits par les améliorations annuelles IFRS du Cycle 2011- 2013 :

l'amendement IFRS 1 « Première application des IFRS » ;
l'amendement IFRS 3 « Regroupement d'entreprise » ;
l'amendement IFRS 13 « Evaluation de juste valeur » ;
l'amendement IAS 40 « Immeubles de placement ».

IFRIC 21-Droits et taxes,

Ces normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015.

Application par anticipation

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

Normes publiées par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire

Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 :

IFRS 9 et compléments à IFRS 9 - « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs financiers, option à la juste valeur pour les passifs financiers et comptabilité de couverture »,

IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

1.5. Principes de Consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

1.1.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de HiPay Group SA sont intégrées globalement.

1.1.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

1.1.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.6. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :
Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
Les actifs incorporels acquis,

Les impôts différés actifs,
Les dépréciations de créances clients,
Les provisions pour risques.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

1.7. Monnaie étrangère

1.7.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes combinés.

1.7.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une

activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

1.8. Immobilisations incorporelles

1.1.4. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition historique.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins

le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe HiPay supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la Note 1.10 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

1.1.5. Autres immobilisations

incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

1.1. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés au preneur, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

1.2. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

1.2.1. Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe HiPay considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

1.2.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe HiPay, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur.

S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, le Groupe HiPay apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.3. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés) est inférieure à la valeur comptable.

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage)

sont sorties de l'actif du Groupe HiPay lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à ces tiers et si la société d'affacturage prend notamment en charge le risque de crédit, le risque de taux et de délai de recouvrement.

Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe HiPay, le risque de crédit est supporté par la société d'affacturage, ce qui signifie que le Groupe HiPay n'est plus exposé aux risques de recouvrement de la facture et par conséquent la cession est réputée sans recours.

Le risque de taux et de délai de recouvrement correspond au transfert du risque financier lié à l'allongement de la durée de recouvrement des créances et au coût de portage y afférent. Dans le cadre des contrats déconsolidant des entités du Groupe HiPay, le taux de commission pour une cession donnée est uniquement ajusté en fonction de l'EURIBOR et du délai de règlement de la cession précédente. La commission de financement est d'ailleurs payée en début de période et n'est pas modifiée par la suite.

Le risque de dilution technique est lié au non-paiement de la créance pour cause de défauts constatés sur les services rendus ou de litiges commerciaux. Pour chaque contrat déconsolidant signé par les entités du Groupe HiPay, la réserve de garantie ne couvre pas les risques généraux ni le risque de délai de paiement ; le fond de garantie est constitué pour couvrir les débits (avoirs...) de dilution technique.

1.4. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.5. Actifs non courants et Groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs

liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

1.6. Capital

1.6.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.6.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

1.7. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe HiPay a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

1.8. Avantages du personnel

1.8.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

1.8.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe HiPay au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe HiPay comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

1.8.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe HiPay est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe HiPay a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

1.8.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe HiPay s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe HiPay a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

1.8.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 «

Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

1.9. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, le Groupe HiPay présente une information sectorielle, basée sur le reporting interne, telle qu'elle est régulièrement examinée par la Direction du Groupe HiPay pour évaluer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, les secteurs opérationnels chez HiPay correspondent aux secteurs d'activité suivants :

- micropaiement (HiPay Mobile)
- monétique (HiPay FullService)

Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe HiPay.

En conséquence, le Groupe HiPay fournit en note 19 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel, l'EBITDA sectoriel et le résultat opérationnel courant sectoriel,
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe HiPay.
- Aucun passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

1.10. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge

(le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprise ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Les impôts sur le résultat sont calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe HiPay disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

1.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'activité de paiement en ligne correspond à deux activités

distinctes :

- HiPay Mobile permettant à des sites Internet de faire payer aux internautes à travers des ressources telecom (DCB, SMS+...);
- HiPay FullService offrant aux ecommerçants une solution complète de paiement en ligne avec des méthodes de paiement monétique (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement ...).

Dans le premier cas, le chiffre d'affaires est reconnu en net et correspond à la différence entre les reversements consentis par les opérateurs téléphoniques au titre des numéros de téléphone ou solutions de paiement mobiles utilisés par les internautes pour accéder aux contenus des sites Internet et la rémunération versée par HiPay aux marchands éditeur du site auquel l'internaute a eu accès.

Dans le deuxième cas, HiPay intervient pour fournir une prestation technique et servicielle au marchand et le chiffre d'affaires sera déterminé par différence entre le montant perçu auprès des internautes et le reversement consenti aux sites partenaires.

Les solutions HiPay sont encadrées par deux licences bancaires européennes :

- d'Etablissement de Paiement. Cet agrément obtenu auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) en Août 2011 par la société Allopass SAS (HiPay SAS) permet à HiPay de fournir des services de paiement,
- d'Etablissement de Monnaie Electronique. Cet agrément obtenu auprès de la BNB (Banque Nationale de Belgique) en décembre 2008 par la société HPME et assorti d'un passeport européen permet de proposer la solution de porte-monnaie électronique du Groupe dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

1.12. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants. Ils comprennent le cas échéant les pertes de valeurs sur les immobilisations, les charges de restructuration, les charges liées à des ruptures exceptionnelles de contrats et tout autre charge ou produit significatif de caractère non courant.

Note 2. Gestion des risques financiers

Le Groupe HiPay est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe HiPay à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au Conseil d'administration du Groupe HiPay de définir et superviser le cadre de la gestion des risques.

1.13. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe HiPay dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe HiPay au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe HiPay a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe HiPay. Pour ce faire, le Groupe HiPay a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe HiPay en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe HiPay que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe HiPay détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la société HiPay SAS a souscrit un contrat d'assurance-crédit. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la société transmet le dossier contentieux constitué de

l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

L'indemnisation : la société sera indemnisée en cas d'insolvabilité constatée ou procédure judiciaire du débiteur. La compagnie d'assurance supporte 75 % du montant toutes taxes comprises, soit 90 % du montant hors taxes. Le délai d'indemnisation se situe entre 1 et 5 mois environ. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance.

Par ailleurs, la société HiPay SAS a souscrit des contrats d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés aux sociétés d'affacturage (cf. Note 13).

1.14. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe HiPay éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe HiPay pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe HiPay.

Le Groupe HiPay a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, la société HiPay SAS a souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.15. Risque de marché

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat du Groupe HiPay. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe HiPay est exposé à un risque de change sur les revenus en dehors de la zone euro (principalement l'Amérique latine et les Etats-Unis). Par ailleurs, dans l'activité paiement en ligne, la devise de reversement aux sites partenaires peut différer de celle des revenus perçus. Une variation des devises serait sans incidence significative sur les états financiers d'HiPay.

1.16. Catégorisation des instruments financiers

L'ensemble des actifs financiers relèvent de la catégorie « Prêts et créances » au 31 décembre 2015. Aucun actif financier ne relève des catégories « Actifs disponibles à la vente » ou « juste valeur par résultat ».

L'ensemble des passifs financiers relèvent de la catégorie « dettes au coût amorti » au 31 décembre 2015. Aucun passif financier ne relève de la catégorie « Instruments dérivés ».

Note 3. Périmètre de consolidation

Dénomination sociale	Pays	31 déc.2015 % Intérêt	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Hipay Group SA	France	100%	IG	16.03.2015	31.12
Sociétés créées					
HPME SA	Belgique	100%	IG	08.05.08	31.12
HiPay Payment do Brasil LTDA	Brésil	100%	IG	16.11.11	31.12
HiPay Portugal LDA	Portugal	54%	IG	22.01.15	31.12
HiPay Mobile Espana SL	Espagne	100%	IG	29.12.06	31.12
Sociétés acquises					
Hipay SAS	France	100%	IG	08.02.06	31.12

En date du 27 mai 2015, les titres des sociétés HiPay Mobile Espana SL, HiPay SAS, HiPay Payments do Brasil, et 53,9% du capital de

HiPay Portugal ont été apportés par HiMedia SA à HPME.

En date du 15 juin 2015, les titres de la société HPME ont été apportés à la société nouvellement créée HiPay Group SA.

Le périmètre de combinaison au 31 décembre 2014 comprenait, en plus des entités du périmètre actuel, les entités suivantes dont l'intégration au groupe HiPay avait été envisagée initialement ; ces entités n'ont pas fait l'objet d'un apport compte tenu du caractère non significatif de leur activité : HPMP SPRL, Allopass Scandinavia AB, Allopass Mexico SRLCV. Il en est de même pour les activités de paiement des entités juridiques HiMedia Deutschland, Groupe HiMedia USA Inc. et HiMedia Italie SRL.

Note 4. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Salaires	6 177	5 303
Charges sociales	2 875	1 768
Provision pour indemnités de fin de carrières	-36	19
Charges de personnel	9 016	7 090

Les effectifs varient comme suit :

	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Entrées	Sorties	31 déc.2015
France	98	34	-21	111
Etranger	26	5	-7	24
Effectif	124	39	-28	134

En contrepartie du paiement à HiMedia de prestations de « management fees », le groupe HiPay bénéficiait en 2014 de prestations de service en matière financière, juridique, de ressources humaines et informatiques. Ces charges étaient alors affectées en frais généraux. Au 31 décembre 2015, le groupe n'a plus recours à ces prestations et a renforcé ses équipes en conséquence (ces charges sont dorénavant intégrées en charges de personnel).

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Note 5. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2014, les autres produits et charges non courants correspondaient principalement à des charges relatives aux litiges, aux fraudes externes et à l'abandon de certains projets de développement.

Au 31 décembre 2015, les autres produits et charges non courants correspondent essentiellement à des charges de réorganisation liées notamment à la séparation avec HiMedia (1,7m€) et au processus d'introduction en bourse (1,7m€).

Note 6. Résultat financier

en milliers d'euros	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Produits financiers	47	87
Charges financières	-73	-782
Autres éléments du résultat financier	-197	-739
Résultat financier	-223	-1 435

Au 31 décembre 2014, les charges financières correspondaient aux intérêts sur le cash pooling avec HiMedia et aux pertes de change.

Au 31 décembre 2015, il s'agit principalement des impacts de change.

Note 7. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Impôts courants	- 705	- 1 075
Impôts différés	1 561	88
(Charge)/Produit d'impôts	856	- 987
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	<i>23%</i>	<i>-22%</i>

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Taux d'imposition en France	33%	33%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	1 235	1 519
<i>Éléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>		
Différence de taux d'imposition entre les pays	49	112
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 1 449	- 2 164
Différences permanentes et autres éléments	1 193	- 58
Impôts sans base	- 172	- 397
Autres		
(Charge)/Produit d'impôts réel	856	- 987
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>23%</i>	<i>-22%</i>

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Au 31 décembre 2015 le taux effectif d'impôt résulte principalement :

- d'impôts différés sur déficits fiscaux de la période non reconnus essentiellement sur Hipay Group SA et Hipay Mobile Espana SL
- de différences permanentes liées à des moins values internes déductibles.

Note 8. Goodwill

Le goodwill s'élève à 45,2m€ en valeur brute et valeur nette au 31 décembre 2015, il est issu du goodwill auparavant affecté à l'activité du paiement dans les comptes consolidés du groupe HiMedia et a été alloué aux deux UGT en fonction de leur valeur d'utilité relative au 31 décembre 2014.

Le groupe n'a pas identifié au 31 décembre 2015 d'indice de perte de valeur.

La valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT se décompose ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Aug.	Dim.	31 déc.2015
Micropaiement	5 000			5 000
Monétique	40 222			40 222
Goodwill net	45 222	-	-	45 222

Dans le cadre du contrôle de la valeur des goodwill, des tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2015. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur des unités génératrices de trésorerie sont les suivantes :

méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie :

- valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2016-2019),
- taux de croissance à long terme : 2,5% pour l'UGT Monétique et 2% pour l'UGT Micropaiement, la maturité de ces deux UGT étant différente (2,5% en 2014),
- taux d'actualisation : 9% (5,8% en 2014),
- taux de croissance du chiffre d'affaires en cohérence avec les taux observés ces dernières années.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2015 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisées dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux de croissance CA 2016-2019
Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var	Var
9,0%	+150 pts	2,5%	-150 pts	-500 pts

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable d'une UGT devient inférieure à sa valeur comptable.

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Note 9. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement :

- aux développements des nouveaux backoffice
- aux développements d'une plateforme (Business Intelligence) à destination des marchands,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- à la poursuite des développements pour la plateforme Monétique,
- à la finalisation des développements ou la refonte de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...).

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2015
Logiciels et licences	12 266	2 102	3 991	-	-	18 359
Marques	384	1	-	50	-	435
Immobilisations en cours	2 359	-	-3 991	2 559	-	927
Autres	152	16	-	-	-	168
Total	15 161	2 119	-	2 609	-	19 889

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2015
Logiciels et licences	-8 351	-1 521	-	-2 668	-	-12 540
Marques	-384	-	-	-	-	-384
Immobilisations en cours	34	-	-	-	-	34
Autres	-152	-	-	-	-	-152
Total	-8 852	-1 521	-	-2 668	-	-13 042

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	31 déc. 2015
Logiciels et licences	3 915	5 820
Marques	-	51
Immobilisations en cours	2 393	961
Autres	-	16
Total	6 308	6 847

Note 10. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Aug.	Dim.	31 déc.2015
Agencements et installations	7	-	-	7
Matériel de bureau et informatique	975	82	-	1 056
Mobilier	51		-8	43
Total	1 033	82	-8	1 107

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

(2) Ces flux sont liés à des différences entre le périmètre de combinaison au 31 décembre 2014 et le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 (cf. Note 3) .

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Aug.	Dim.	31 déc.2015
Agencements et installations	-6	-	-	-6
Matériel de bureau et informatique	-903	-60	-	-963
Mobilier	-43	-3	6	-41
Total	-952	-63	6	-1 010

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	31 déc.2015
Agencements et installations	1	1
Matériel de bureau et informatique	72	93
Mobilier	7	3
Total	81	97

Note 11. Impôts différés

Au 31 décembre 2015, les impôts différés sont composés uniquement d'impôts différés actifs d'un montant de 1,6 m€ dont 1,5 m€ relatifs aux déficits reportables activés de HiPay SAS générés en 2015 et 0,1 m€ à des différences temporaires.

Les déficits reportables ont été activés compte tenu des perspectives de bénéfices taxables sur un horizon maximum de 5 ans.

Au 31 décembre 2015 , le solde des déficits reportables non activés s'élève à 5,2 m€ (en base).

Note 12. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2015, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Autres titres non consolidés	200	-
Dépôts et cautionnements	196	237
Total	396	237

Les autres titres non consolidés correspondent aux prises de participation minoritaires dans des sociétés dans le secteur du paiement

Note 13. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Clients et factures à établir	16 471	20 366
Dépréciation	-3 077	-3 113
Clients et comptes rattachés	13 394	17 253

La valeur comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition maximale au risque de crédit sur ce poste.

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Au 31 décembre 2015, le contrat d'affacturage implique un transfert du risque de crédit : toutes les créances cédées ont été décomptabilisées. Le montant des créances cédées avec transfert de risque de crédit ainsi décomptabilisées au sens d'IAS 39 dans le cadre de contrats d'affacturage au 31 décembre 2015 s'élève à 8,1 m€ contre 8,9 m€ au 31 décembre 2014.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Non échues(*)	11 779	16 342
0-30 jours	903	835
31-120 jours	364	77
121-360 jours	163	512
+ d'un an	3 262	2 600
Clients et comptes rattachés	16 471	20 366

(*) Toutes les créances non échues d'échéances inférieure à un an

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Dépréciations : Solde au 1er janvier	-3 113	-1 244
Dotations / reprises de la période	37	-1 870
Dépréciations : Solde au 31/12	-3 077	-3 113

Les dépréciations correspondent principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2015.

La trésorerie disponible chez le factor dans le cadre de ce contrat est de 57 k€ au 31 décembre 2015 (cf. note 15).

Note 14. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Actifs fiscaux et sociaux	5 032	5 801
Charges constatées d'avance	1 041	84
Fonds de garantie Factor	476	517
Compte d'avoirs disponibles	18 521	12 387
Autres	1 634	1 023
Autres actifs courants	26 703	19 813

Le poste actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA et des créances envers les organismes sociaux et fiscaux.

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance de loyer consentie à HiMedia SA.

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Les comptes d'avoirs disponibles concernent l'activité HiPay FullService en Belgique et en France. Ils s'élèvent à 18,5m€ en 2015 contre 12,4m€ en 2014 et correspondent à l'ensemble des engagements financiers engendrés par l'émission de monnaie électronique et aux versements en cours auprès des sites marchands (cf note 17. Autres dettes et passifs courants).

Conformément à la réglementation en vigueur, les fonds reçus pour l'exécution d'une opération de paiement (ou les fonds collectés en contrepartie de l'émission de monnaie électronique pour HPME) sont placés dans un ou plusieurs comptes ouverts spécialement à cet effet, identifiés séparément de tout autre compte utilisé pour détenir des fonds détenus pour compte propre, auprès d'un établissement de crédit agréé dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Parts d'OPCVM	3 018	3 007
Trésorerie disponible chez le factor	57	286
Solde des comptes courants avec les entités du groupe Hi Media	-	4 798
Disponibilités	8 854	15 246
Trésorerie et équiv. de trésorerie	11 929	23 337
Solde des comptes courants avec les entités du groupe Hi Media	-	-7 120
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	-	-7 120
Trésorerie Nette	11 929	16 217

Note 16. Provisions non courantes

16.1 Détail des provisions non courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Provisions pour risques et charges	46	25
Indemnités de fin de carrière	151	189
Provisions non courantes	197	214

16.2 Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2014 ⁽¹⁾	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 déc.2015
PRC	25	32	-	-11	46

Les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges commerciaux et sociaux.

16.3 Provisions retraite

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises. L'évaluation de ces derniers est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective SYNTEC.

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	189	156
Coût des services rendus et coût financier	4	19
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	- 2	14
Variation de périmètre	- 41	
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	151	189

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants

	2015	2014	2013
Taux d'actualisation	2,00%	1,60%	3,25%

Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	62 ans	62 ans	62 ans
	INSEE F	INSEE F	INSEE F
Table de survie	2010	2010	2010

Note 17. Autres dettes et passifs courants

Toutes les autres dettes sont d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Dettes fiscales et sociales	7 105	9 685
Produits constatés d'avance	106	-
Autres dettes	18 379	11 014
Autres dettes courantes	25 590	20 698

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Les autres dettes sont notamment composées des engagements financiers engendrés par l'émission de monnaie électronique et des reversements en cours auprès des sites marchands utilisant la plateforme FullService (cf. Note 14 Autres actifs courants).

Note 18. Besoin en Fonds de Roulement

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 déc. 2014 ⁽¹⁾	Eléments de BFR	Autres mouvements	31 déc. 2015
Clients et autres débiteurs	Note 13	17 253	- 2 291	- 1 567	13 394
Actifs fiscaux et sociaux	Note 14	5 801	283	- 1 052	5 032
Charges constatées d'avance	Note 14	84	957		1 041
Autres créances	Note 14	13 927	6 702		20 630
Sous-totaux actifs (1)		37 066	5 928	- 2 896	40 098
Fournisseurs et autres créditeurs		28 409	- 629	- 5 467	22 313
Dettes fiscales et sociales	Note 17	9 685	- 3 251	671	7 105
Produits constatés d'avance	Note 17		106		106
Autres dettes	Note 17	11 014	6 437	928	18 379
Sous-totaux passif (2)		49 107	2 663	- 3 867	47 904
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)-(2)		- 12 042	2 988	1 248	- 7806

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Note 19. Informations sectorielles

Les pertes 2015 sur la monétique s'expliquent par les investissements réalisés sur l'année, cette activité continuant de se structurer et d'investir pour accompagner le déploiement technologique des plateformes et le développement commercial des solutions.

en milliers d'euros	Micropaiement		Monétique		Total	
	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾	2015	2014 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	12 629	14 712	13 194	8 472	25 823	23 184
Coûts directs	- 2 361	- 3 373	- 5 746	- 3 360	- 8 107	- 6 733
Charges de personnel	- 3 074	- 3 516	- 5 942	- 3 574	- 9 016	- 7 090
Frais généraux	- 1 759	- 4 220	- 3 083	- 1 516	- 4 842	- 5 737
EBITDA	5 435	3 603	- 1 577	21	3 858	3 624
Dépréciation	- 1 518	- 2 618	- 1 198	- 97	- 2 716	- 2 715
Résultat opérationnel courant	3 917	984	- 2 775	76	1 142	909

(1) Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

Note 20. Plan d'option de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

1.1. Options de souscriptions d'actions

	Plan n°1	Total
Date d'assemblée	15-juin-15	
Date du Conseil d'Administration	28-mai-15	
Nombre total d'actions attribuées (1)	54 546	54 546
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	54 546	54 546
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	54 546	54 546
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	0	0
Point de départ d'exercice des options	29-juin-17	
Date d'expiration	29-juin-19	
Prix de souscription (en euros) (2)	14,13	14,13
Modalités d'exercice (3)	A	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/15	0	-
Options annulées durant la période	0	0
Options restantes non souscrites	54 546	54 546

(1) Options attribuées aux salariés présents à ce jour dans la société, les salariés ayant quitté la société ne pouvant conserver le bénéfice de ces options.

(2) Prix de souscription des options calculé au jour de l'attribution des options.

(3) Modalité A : 100 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de 2 ans après le Conseil d'Administration ayant attribué ces options.

Modalité B : 1/3 des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de 2 ans après le Conseil d'Administration ayant attribué ces options, puis 1/3 l'année suivante et le tiers restant 4 ans après l'attribution.

Modalité C : 1/6 à l'issue de chaque trimestre suivant le point de départ d'exercice des options

Le nombre d'options et prix d'exercice moyen pondéré sont les suivants :

	2015	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture	-	-
Options attribuées durant la période	54 546	14,13
Options exercées durant la période	-	-
Options annulées durant la période	-	-
Options en circulation à la clôture	54 546	14,13
Options pouvant être exercées à la clôture	-	-

Les paramètres retenus pour la valorisation des plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

Date du Conseil d'Administration	28 mai 2015
Nombre d'options attribuées	54 546
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	4,28
Juste valeur du plan à la date d'attribution	233 457
Prix d'exercice de l'option	14,13
Volatilité attendue du prix de l'option	55%
Durée de vie attendue	2 ans
Dividende attendu sur les options	0%
Taux d'option caduque retenu	0%
Taux d'intérêt sans risque retenu	0%

1.2. Attributions d'actions gratuites

	Plan n°1	Total
Date d'assemblée	15-juin-15	
Date du Conseil d'Administration	28-mai-15	
Nombre total d'actions attribuées	129 545	129 545
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées à des mandataires sociaux	129 545	129 545
Dont nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées aux dix premiers attributaires salariés	-	-
Nombre d'actions annulées		-
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31 décembre 2015		-
Nombre d'actions pouvant être définitivement attribuées	129 545	129 545
Fin de la période d'acquisition	29-juin-17	
Fin de la période de conservation	29-juin-19	

Cours de l'action à la date du Conseil d'Administration	14,13	
Décôte d'incessibilité	oui	
Juste valeur de l'action gratuite	12,02	

L'impact financier relatif à ces plans est présenté sur la ligne « Valorisation des stock options et actions gratuites » dans le compte de résultat.

Note 2. Engagements hors-bilan

2.1. Engagements reçus

Le groupe HiPay ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2015.

2.2. Engagements donnés

Le groupe HiPay ne fait bénéficier aucun tiers d'un engagement applicable au 31 décembre 2015.

2.3. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

Note 3. Evénements significatifs durant l'exercice 2015

Il n'y a pas d'évènements significatifs autres que ceux mentionnés en note 1.2.

Note 4. Evènements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Note 5. Transactions entre parties liées

5.1 Rémunérations des membres des organes de direction

Les rémunérations correspondent à la rémunération des mandataires sociaux du groupe.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc.2015	31 déc.2014 ⁽¹⁾
Avantages du personnel à court terme	299	652
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Total	299	652

Par ailleurs, la SPRL Cyril Zimmermann a facturé des prestations de conseils (pour un montant de 510K€) relatives à l'ensemble des restructurations nécessaires à la réunion des entités paiements sous la société HPME et en vue de la cotation de HiPay Group.

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été établies sur la base des comptes combinés 2014 (cf note 1.3- Base de préparation).

5.2 Autres parties liées

Jusqu'en 2014, les sociétés du Groupe ont conclu de nombreuses opérations avec HiMedia SA comme mentionnées dans les comptes combinés au 31 décembre 2014.

Le Groupe HiPay est désormais autonome et l'essentiel des opérations avec le Groupe HiMedia consiste en des restructurations juridiques préalables à sa constitution ainsi qu'au bail de sous location signé le 8 décembre 2015 et au titre duquel HiMedia SA refacture des coûts au titre du loyer et de l'amortissement des agencements pour 0,9 m€ en 2015.

En date du 29 juin 2015, HiPay Group a acquis auprès de la société HiMedia SA une participation dans le capital de la société Ledger.

COMPTES CONSOLIDÉS



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

HiPay Group S.A.

Siège social : 6, Place colonel Bourgoïn - 75012 Paris

Capital social : €54 504 715

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

1. le contrôle des comptes consolidés de la société HiPay Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
2. la justification de nos appréciations ;
3. la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Base de préparation des états financiers consolidés » qui décrit notamment la base de préparation des données comparatives correspondant aux comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2014.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les flux de trésorerie futurs estimés et apprécié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues pour chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe et nous avons vérifié que les notes 1.8.1, 1.10.2 et 8 de l'annexe donnent une information appropriée.
2. La société reconnaît des actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 1.18 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues pour l'établissement des projections de résultats fiscaux ayant servi de base à l'évaluation de ces actifs d'impôts différés et nous nous sommes assurés que les notes 1.18, 7 et 11 de l'annexe donnent une information appropriée.
3. La société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement, selon les modalités décrites dans la note 1.8.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les critères utilisés pour la comptabilisation de ces frais de développement à l'actif du bilan, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.8.2 et 9 de l'annexe donnent une information appropriée.
4. Comme indiqué dans la note 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés, l'ensemble de ces estimations repose sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 mars 2016

Paris La Défense, le 29 mars 2016

KPMG Audit IS

Mazars

Stéphanie Ortega

Guillaume Devaux

Associée

Associé

COMPTES SOCIAUX

Bilan Actif (en euros)

Actif – en euros	31 déc. 15 (10 mois)		
	Brut	Amort & prov	Net
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, logiciels	50 000	-	50 000
Fonds commercial	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Installations, agencements et aménagements	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Titres de participation	70 963 000	-	70 963 000
Autres titres immobilisés	200 019	-	200 019
Actions propres	357 378	-	357 378
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-
Total actif immobilisé	71 570 396	-	71 570 396
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	308 608	-	308 608
Autres créances	283 389	-	283 389
Disponibilités	51 634	-	51 634
Comptes de régularisation actif	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Total actif circulant	643 631	-	643 631
Total actif	72 214 027	-	72 214 027

Bilan Passif (en euros)

Passif – en euros	31 déc. 15 (10 mois)
Capitaux propres	
Capital social ou individuel	54 504 715
Primes d'émission, fusion, Apports	15 495 285
Report à nouveau	-
Réserves	-
Résultat de l'exercice	- 1 153 079
Provisions réglementées	-
Total capitaux propres	68 846 921
Provisions	
Provisions pour charges	-
Provisions pour risques	-
Total provisions	-
Dettes	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 133 868
Dettes fiscales et sociales	374 674
Dettes sur immobilisations	-
Autres dettes	1 858 564
Total dettes	3 367 106
Comptes de régularisation passif	
Ecart de conversion passif	
Total passif	72 214 027

Compte de résultat (en euros)

Résultat - en euros	31 déc. 15 (10 mois)
Produits d'exploitation	
Chiffre d'affaires	286 517
Reprise sur provisions et transferts de charges	-
Autres produits	2
Total produits d'exploitation	286 519

Charges d'exploitation	
Autres achats et charges externes	1 520 836
Impôts, taxes et versements assimilés	7 642
Salaires et traitements	421 764
Charges sociales	355 139
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-
Autres charges	20 003
Total charges d'exploitation	2 325 384
Résultat d'exploitation	-2 038 865
Produits financiers	1 012 358
Reprise provisions	-
Total produits financiers	1 012 358
Charges financières	126 571
Intérêts et charges assimilées	-
Dotations aux provisions	-
Total charges financières	126 571
Résultat financier	885 786
Produits exceptionnels	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Sur opérations de gestion	-
Total produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	
Sur opérations de gestion	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Total charges exceptionnelles	0
Résultat exceptionnel	0
Résultat net avant impôt et participation	-1 153 079
Participation des salariés	0
Impôt sur les bénéfices	0
Résultat de l'exercice	-1 153 079

SOMMAIRE**NOTE 1 : CONTEXTE****NOTE 2 : EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 4 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 1 – CONTEXTE

La société HiPay Group est une entreprise domiciliée en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

NOTE 2 – EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société Hipay group a été constituée le 16 mars 2015 sous la forme d'une société anonyme, ayant pour vocation de regrouper l'ensemble de l'activité « paiement » issue du groupe Hi Media.

Il s'agit du premier exercice social dont la durée est exceptionnellement de 10 mois.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2015, les actionnaires ont approuvé l'apport de 5 482 599 actions de la société Hi-Media Porte-Monnaie Electronique (HPME) et a constaté, en rémunération dudit apport, une augmentation de capital de la Société d'un montant total de 69 963 000 euros par émission de 54 467 715 actions ordinaires de la Société au prix unitaire d'environ 1,2843 euros dont 1 euro de valeur nominale et environ 0,2843 euro de primes d'émission.

Le 24 juillet 2015, les actions HiPay Group ont fait l'objet d'un regroupement d'actions : 1 action nouvelle de 11 € de valeur nominale a été attribuée pour 11 actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune.

HiPay Group est la société holding, tête de consolidation du groupe HiPay composé des sociétés suivantes :

- HiMedia Porte Monnaie Electronique , société anonyme de droit belge, au capital de 54 823 000 euros dont le siège social est situé Avenue des volontaires, 19 Bruxelles 1160 (Belgique), identifié sous le numéro BCE0897928802 (« HPME SA »).
- HiPay SAS, société par actions simplifiée de droit français, au capital de 1 149 669 euros, dont le siège social est situé 6 Place du Colonel Bourgoïn, 75012 Paris, identifiée sous le numéro 390 334 225 RCS Paris (« HiPay SAS ») ;
- HiPay Mobile España SL, *sociedad limitada* de droit espagnol au capital de 5 003 006 euros, dont le siège social est situé à Calle Orense 6, 1°-3ª, 28020 Madrid (Espagne), identifiée sous le numéro B/84935618 (« HiPay Mobile »).

Espana SL ») ;

- HiPay Payments do Brasil LTDA, *sociedade limitada* de droit brésilien au capital de 32 470 €, dont le siège social est situé à Av. Rio Branco 99 – 21° andar, 20040-004 Rio de Janeiro (Brésil), inscrite auprès du *Cadastro Nacional das Pessoas Jurídicas* sous le numéro 14.645.018/0001-55 (« HiPay Payments do Brasil ») ; et
- HiPay Portugal Lda, *sociedade por quotas* de droit portugais au capital de 125 000 euros, dont le siège social est situé à Rua Alexandre Herculano, no. 9, 4th floor, 1150-005 Lisbonne (Portugal), identifiée sous le numéro 513318089 (« HiPay Portugal »).

NOTE 3 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels et licences acquis par la Société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

3.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres des sociétés détenues correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'utilité déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable.

Pour les sociétés du Groupe HiPay, la valeur d'utilité est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux d'actualisation de 9% et un taux de croissance à l'infini de 2%.

3.3 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont dépréciées le cas échéant si un risque de perte de valeur est identifié.

3.4 Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Elles sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans avantages économiques en contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

3.5 Charges et produits de l'exercice

Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

NOTE 4 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
----------	---------------	--------------	------------	--------------

Concessions, brevets et logiciels		50 000	-	50 000
TOTAL	-	50 000	-	50 000

Au 31 décembre 2015, la valeur brute est composée de la marque HiPay et de l'ensemble des droits associés à cette marque.

4.2 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participations		70 963 000	-	70 963 000
Autres titres immobilisées		200 019	-	200 019
Actions propres		840 090	482 713	357 378
TOTAL	-	72 003 109	482 713	71 520 397

Les autres titres immobilisés correspondent à des prises de participations minoritaires dans des sociétés opérant dans le secteur des paiements.

Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations financières au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015 le portefeuille d'actions propres était composé de 40 565 actions valorisées à 8.81€ chacune acquise dans le cadre du contrat de liquidité.

4.3 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En euros	-d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Clients	308 608		308 608
Total créances clients avant dépréciation	308 608	-	308 608
Dépréciation des comptes clients	-		-
TOTAL NET	308 608	-	308 608

Les créances sont uniquement des créances groupe.

Elles se présentent comme suit :

En euros	France	Belgique	Espagne	Portugal	Total
HiPay Mobile España SL			20 961		20 961
HiPay Portugal				20 961	20 961
HiPay SAS	189 493				189 493
HPME		77 193			77 193
TOTAL	189 493	77 193	20 961	20 961	308 608

1.4 Autres créances

En euros	-d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Etat, impôts – Tva	283 389	-	283 389
TOTAL	283 389		283 389

Cette créance correspond à de la TVA déductible à récupérer.

1.5 Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre se monte à 51 634 euros.

1.6 Comptes de régularisation d'actif

Néant

1.7 Charges constatées d'avance

Néant

1.8 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres :

Libellé	à l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social		54 504 715	-	54 504 715
Primes d'émission, fusion, apport		15 495 285	-	15 495 285
Report à nouveau				-
Réserve légale				-
Résultat de l'exercice		- 1 153 079	-	- 1 153 079
Capitaux propres	-	68 846 921	-	68 846 921

Les mouvements sur la période s'expliquent par les événements décrits en note 2.

Le capital se décompose de la façon suivante :

	Nombre	Val. nominale	Capital social
Actions en début d'exercice			-
	4 954 974		54 504 715
Actions émises		11	
Actions remboursées ou annulées	-	-	-
Actions en fin d'exercice	4 954 974	11	54 504 715

Le capital social d'un montant de 54 504 715 € a été entièrement libéré.

Le 24 juillet 2015, les actions HiPay Group ont fait l'objet d'un regroupement d'actions : 1 action nouvelle de 11 € de valeur nominale a été attribuée pour 11 actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune.

1.9 Provisions pour risques et charges

Néant

1.10 Emprunts et dettes financières diverses

Néant

1.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En euros	-1 an	+1 an	A la clôture
Fournisseurs	618 791	-	618 791
Factures à recevoir	515 077		515 077
TOTAL	1 133 868		1 133 868

Dans le poste Fournisseurs, il y a une dette de 283 283 euros envers Hipay SAS.

1.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

En euros	-d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Dettes Sociales	336 747		336 747
Dettes fiscales	37 928		37 928
TOTAL	374 674		374 674

1.13 Autres dettes

Le poste Autres dettes se compose du compte courant envers la Société Hipay SAS d'un montant de 1 858 564 euros.

1.14 Produits constatés d'avance

Néant

NOTE 5 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Produits d'exploitation

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires par zone géographique :

Libellé	31/12/2015	
	France	Etranger
Chiffre d'affaires	110 453	176 064
Total CA	110 453	176 064

5.2 Reprise sur provisions et transferts de charges

Néant

5.3 Charges et produits financiers

Le résultat financier au 31 décembre 2015 fait ressortir un produit de 885 787 euros

Il se décompose comme suit :

Libellé	Produits Financiers	Charges Financières
Dividendes	1 000 000	
Produits et Charges sur cession Actions	12 358	126 571
Total	1 012 358	126 571

5.4 Résultat exceptionnel

Néant

5.5 Impôt

L'impôt sur les bénéfices a été calculé sur le résultat de la période allant du 16 mars au 31 décembre 2015 et se décompose comme suit :

En euros au 31/12/2015	Résultat avant impôt et participation	Impôt dû	Résultat net avant participation
Résultat d'exploitation	- 2 038 865	-	2 038 865
Résultat Financier	885 786	-	885 786
Résultat exceptionnel	-	-	-
Total	1 153 079	-	1 153 079

Le déficit reportable cumulé au 31 décembre 2015 s'élève à 1,2m€.

NOTE 6 – AUTRES INFORMATIONS

6.1 Engagements reçus

Néant

6.2 Engagements donnés

Néant

6.3 Avantages aux personnels

Néant

6.4 Effectif

L'effectif s'élève à trois salariés au 31 décembre 2015.

6.5 Aspects environnementaux

Considérant la recommandation du CNC n°2003-02 du 21 octobre 2003, la Société n'a enregistré aucune charge liée à des dépenses environnementales au 31 décembre 2015, et, compte tenu de son activité, ne supporte aucun risque environnemental.

6.6 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

6.7 Dirigeants et mandataires sociaux

Les rémunérations correspondent à la rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration. Elles s'élèvent à 299 K€ au 31 décembre 2015.

6.8 Avals, cautions donnés et prêts et avances

Néant

6.9 Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie	Capital social (1)	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital (1)	% de détention direct	Titres (1)		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ¹	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) ¹	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ²	Date de création ou d'acquisition
						Valeur Brute	Valeur Nette				
HPME SA	Av. des volontaires, 19 1160 Bruxelles	EUR	54 823	833	100%	70 963	70 963	7 989	683	1 000	08.05.08

(1) en milliers d'euros

COMPTES SOCIAUX



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

1. le contrôle des comptes annuels de la société HIPAY GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
2. la justification de nos appréciations,
3. les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des valeurs d'inventaire des titres de participation et des comptes courants envers les filiales.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables, nous avons examiné les modalités de calcul des valeurs d'utilité et apprécié la cohérence de l'ensemble des hypothèses utilisées. Nous rappelons toutefois que ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront différer, parfois de manière significative,

des prévisions. Nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes 3.2 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion en vertu des articles L233-7 et L233-12 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 29 mars 2016

Les commissaires aux comptes,

K P M G A U D I T I S

STÉPHANIE ORTEGA

M A Z A R S

GUILLAUME DEVAUX

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société Hi-Media

Personnes concernées : Hi-Media, en tant qu'actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote d'HiPay Group et Monsieur Cyril Zimmermann, en tant que Président d'HiPay Group et Président-Directeur Général d'Hi-Media.

- Paiement d'un loyer d'avance

En date du 16 novembre 2015, votre Conseil d'administration a autorisé le paiement d'un an de loyer par avance à la société Hi-Media, moyennant une réduction de loyer de 12%.

Ce loyer a été payé par HiPay Group en décembre 2015, pour un montant de 777 920 € HT, correspondant à la période de location du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, soit une réduction de 106 080 € HT par rapport au loyer de base.

Avec Monsieur Gabriel de Montessus

Personnes concernées : Monsieur Gabriel de Montessus, Directeur Général d'HiPay Group.

- Indemnité relative à une clause de non concurrence

En date du 28 mai 2015, votre Conseil d'administration a octroyé à Monsieur Gabriel de Montessus, dans le cadre de son mandat social, une indemnité relative à une clause de non concurrence.

Cette indemnité correspondrait à 6 mois de rémunération brute de Monsieur Gabriel de Montessus, dans le cas où cette clause de non concurrence serait exercée par HiPay Group.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucun montant n'a été versé à Monsieur Gabriel de Montessus au titre de cette convention.

- Versement d'une prime exceptionnelle

En date du 28 juillet 2015, votre Conseil d'administration a octroyé à Monsieur Gabriel de Montessus, une prime exceptionnelle de 50 000 euros, en se fondant sur la grille de rémunération entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015 et compte tenu de l'ensemble des travaux effectués en vue de l'introduction en bourse de la société ainsi que des bonnes performances de la société.

Cette prime exceptionnelle a été versée par HiPay Group à Monsieur Gabriel de Montessus au cours de l'exercice 2015 et comptabilisée en charges dans les comptes de votre société au cours de ce même exercice.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Hi-Media

Personnes concernées : Hi-Media, en tant qu'actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote d'HiPay Group et Monsieur Cyril Zimmermann, en tant que Président d'HiPay Group et Président-Directeur Général d'Hi-Media.

* Acquisition d'actions de la société Ledger

En date du 29 juin 2015, votre société a acquis auprès de la société Hi-Media, 12 270 actions de la société Ledger, représentant 1,76 % de son capital, pour un prix de 100 000 €.

Cette acquisition a été approuvée a posteriori par votre Conseil d'administration du 15 mars 2016, la validation antérieure ayant été omise.

Cette participation a été comptabilisée en immobilisations financières pour un montant de 100 000 € dans les comptes de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris-La Défense, le 29 mars 2016

Les commissaires aux comptes,

KPMG Audit IS

STÉPHANIE ORTEGA

MAZARS

GUILLAUME DEVAUX

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE



Rapport du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général de l'Assemblée Générale ordinaire du HiPay Group du 2 mai 2016.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L 225-37 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des limitations que votre conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

A compter de l'admission des actions HiPay Group en date du 29 juin 2015, la Société a déclaré qu'elle entendait se référer aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (code AFEP-MEDEF).

Recommandations du Code AFEP - MEDEF	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
Application du principe " <i>Comply or Explain</i> "	X			
Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général	X			
Formation des administrateurs et des membres des Comités			X	
Représentation équilibrée (compétence, sexe) au sein du Conseil d'administration	X			
Représentation des salariés (actionnaire ou non) au sein du Conseil d'administration				X
Présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration	X			
Auto-évaluation périodique du Conseil d'administration			X	
Existence d'un Comité en charge des rémunérations	X			
Existence d'un Comité en charge de la sélection ou des nominations des dirigeants	X			

Composition et missions spécifiques du Comité d'Audit	X			
Détention par les administrateurs d'actions de la Société			X	
Durée limitée des mandats d'administrateur à 4 ans	X			
Echelonnement des mandats d'administrateur afin d'éviter des renouvellements en bloc				X
Limitation du nombre de mandats des dirigeants et des administrateurs	X			
Rémunération et indemnités des administrateurs	X			
Cessation du contrat de travail du salarié lorsqu'il devient mandataire social	X			
Rémunération et indemnités des dirigeants	X			
Information donnée aux actionnaires sur les rémunérations des mandataires sociaux	X			
Information donnée aux actionnaires sur les politiques d'attributions d'options d'actions et d'actions de performance	X			

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

La Société se conformera à la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle au fur et à mesure des nominations et renouvellements de ses membres.

Le Conseil d'administration se compose ainsi qu'il suit :

Nom ; adresse professionnelle	Date de naissance	Nationalité	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Cyril ZIMMERMANN 6 place du Colonel Bourgoin 75012 Paris	11/12/1971	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Président du Conseil d'administration	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe : Administrateur HPME ; Administrateur de HiPay SAS ; Administrateur HiPay Portugal ; Administrateur de HiPay Mobile Espana. Autres Mandats et fonctions en cours : Président-Directeur général d'Hi-Media Administrateur de (i) Hi-Media Sales AB, (iii) Hi-Media Network AB, (iv) Hi-Media Network Internet Espana SL, (v) Hi-Media Italia SRL, (vi) Hi-Media Nederland BV, (viii) HPMP, (ix) Allopass Scandinavia, (x) New Movil Media SL, (xi) Mobvious Italia Srl et (xii) Believe SA. Membre du Conseil de surveillance de Hi-Media Deutschland AG ; Gérant de Bonne Nouvelle Editions SARL ; Gérant de Les Créations du 8 et de la SPRL Cyril Zimmermann PDG de HiCab SA et Président de CityBird SAS Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années: Gérant de Laroquette Musique & Media
Gabriel de MONTESSUS 6 place du Colonel Bourgoin 75012 Paris	26/11/1979	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Directeur général Administrateur	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe : Président de HiPay SAS

Eric GIORDANO	21/10/1974	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Néant – toutefois, les actionnaires de Hi-Media seront appelés à se prononcer lors de la prochaine assemblée générale du 22 juin 2015 sur la nomination de Monsieur Eric Giordano comme administrateur de Hi-Media.
6 place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris					
Marie-Christine LEVET	28/03/1967	Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administratrice	Autres mandats, hors du Groupe : Administrateur Iliad Administrateur Mercialys Administratrice Avanquest Administratrice AFP
Benjamin TESZNER		Française	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Administrateur	Autres mandats, hors du Groupe : Gérant de BT Consult EURL Administrateur Videoagency

Rôle du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Tenue des réunions du Conseil

Le conseil d'administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président.

Il est tenu un registre de présence ; un procès-verbal est établi après chaque réunion.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. En moyenne sur l'exercice le taux de présence a été de 100%.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

La Société a établi un règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil d'administration. Ce règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par ce dernier lors de sa séance du 28 mai 2015.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été mis en place en date du 28 mai 2015. Il est aujourd'hui composé de trois membres : Marie-Christine Levet, Benjamin Teszner et Eric Giordano.

Comité d'audit

Le comité d'audit a été mis en place en date du 28 mai 2015. Il se réunit au moins deux fois par an. Il est composé de trois membres : Marie-Christine Levet, Benjamin Teszner et Eric Giordano.

2. LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général agit dans le cadre d'un budget annuel arrêté en conseil d'administration. Le conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur Général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Directeur Général demande l'autorisation au conseil avant toute création de filiale, prise de participation, ou cession.

3. PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 20 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

4. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans HiPay Group ont pour objet :

d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ainsi que les comportements des salariés s'inscrivent dans le cadre des orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à la société ; et

d'autre part, de vérifier que les informations comptables et financières communiquées aux organes sociaux, aux actionnaires de la société et au public reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2. Description des procédures de contrôle mises en place

a) Procédures de contrôle interne en matière financière et comptable

Chiffre d'affaires

HiPay Group a développé une interface de suivi du nombre de transactions effectuées par les internautes avec des indications détaillées sur le montant de chaque transaction et le type de moyen de paiement utilisé afin de pouvoir en temps réel calculer le chiffre d'affaires. Cet outil ne fournit toutefois qu'une estimation pour HiPay Group. Les chiffres définitifs qui font foi pour toutes les parties sont ceux qui sont transmis par les opérateurs de téléphonie ou prestataires de paiement.

A réception des relevés de trafic adressés par les opérateurs ou prestataires de paiement, des rapprochements sont effectués entre ces données et celles issues de l'interface d'HiPay Group. Ce même outil permet de connaître les reversements à consentir aux sites partenaires.

Contrôle des coûts (hors charges de reversement étudiées ci-dessus)

Chaque engagement de dépense donne lieu à la signature d'un bon de commande de la part de la personne qui en est à l'origine. Pour être validé, ce bon de commande doit être co-signé par le chef de service, et au-delà d'un montant de 7500 euros validé par la Direction Générale.

Les salaires variables des équipes commerciales sont calculés sur le chiffre d'affaires et/ou la marge du mois M-1. Le service financier établit le calcul de ces variables et vérifie que les critères de versement des primes sont bien réunis.

Toutes les notes de frais sont contrôlées par le service RH et validées par la Direction Générale ou les directeurs des pôles ou de filiales.

Remontée des données des filiales

Le contrôle de gestion est centralisé à Paris et placé sous la direction du Directeur Financier Groupe. La constatation du chiffre d'affaires des filiales étrangères intégrées globalement se fait de manière identique d'un pays à l'autre. Le chiffre d'affaires de chaque pays est consultable en temps réel de façon identique au chiffre d'affaires français par les mêmes interfaces de reporting.

Un reporting est transmis à HiPay Group mensuellement par les filiales (environ 15 jours après la fin du mois). Ce reporting comprend un compte de résultat détaillé. Ces reportings sont consolidés et analysés par le département du contrôle

financier groupe. Après revue et analyse par le contrôle financier et le Directeur Financier Groupe, le reporting est transmis à la Direction Générale.

Encaissements-décaissements et gestion de trésorerie

Un point hebdomadaire est réalisé par les responsables comptables et soumis au directeur financier sur les encaissements effectués, ceux en cours, les relances et les mises au contentieux pour retard de paiement.

Les responsables comptables déterminent mensuellement les paiements à effectuer aux fournisseurs et les soumettent au contrôle du directeur financier Groupe.

Parallèlement, un rapprochement bancaire est effectué chaque semaine par les comptables généraux, il est contrôlé par leur manager à des fins de contrôle interne et dans un souci d'optimisation de la gestion de trésorerie.

Les filiales doivent également transmettre au contrôle financier groupe un reporting hebdomadaire concernant la trésorerie. Celui-ci vise à expliquer la nature des encaissements et décaissements de la semaine passée et d'ajuster les prévisions de trésorerie en fonction des événements connus à date.

Transmission d'information aux actionnaires

A chaque arrêté semestriel et annuel, les informations financières sont communiquées aux actionnaires. Le chiffre d'affaires trimestriel est également communiqué aux actionnaires. Ces informations financières sont produites par la direction financière et le service juridique sous la responsabilité de la Direction Générale et sont revues et auditées semestriellement et annuellement par les commissaires aux comptes.

b) Autres Procédures de contrôle

Contrôle des activités françaises

Des réunions hebdomadaires avec les directeurs de chaque pôle sont tenues afin de faire le point sur l'activité, faire le point sur le développement commercial, l'engagement des dépenses, les problèmes potentiels de ressources humaines et les améliorations du fonctionnement à mettre en œuvre.

Contrôle des filiales

Les directeurs de pôle effectuent un point téléphonique hebdomadaire avec les directeurs des filiales et des visites sur place de façon trimestrielle.

Les contrats significatifs sont soumis à l'approbation préalable du Directeur Général.

6. GESTION DES RISQUES

1.1 RISQUES DE MARCHE

6.1.1. Risque lié à la concurrence

Le développement des paiements en ligne entraîne l'arrivée d'un nombre croissant de concurrents.

HiPay Group ne peut exclure que des acteurs importants du secteur bancaire investissent dans le secteur du paiement en ligne.

Globalement, le marché est un marché concurrentiel, composé d'acteurs de plus grande taille.

Toutefois, HiPay Group estime avoir la taille critique pour prospérer dans cet environnement concurrentiel.

HiPay Group définit, en fonction des pays et de ses clients, la mise en œuvre de ses services et solutions en tenant compte de la structure du marché et notamment du positionnement de ses clients.

HiPay Group compte sur un spectre de services large pour subsister (micro-paiement et monétique) et prendre sa place dans ce marché concurrentiel.

En dépit de la crédibilité renforcée avec un savoir-faire acquis, il est possible qu'HiPay Group ne parvienne pas à bénéficier d'une crédibilité suffisante. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité d'HiPay Group à réaliser ses objectifs.

6.1.2. Risque lié à la conduite d'activités dans différents pays

HiPay Group exerce ses activités, principalement depuis la France et la Belgique, sur l'ensemble du territoire européen (en libre prestation de service et, selon les territoires, en libre établissement de service).

En ce qui concerne l'activité micro-paiement, 85 pays sont couverts grâce à des partenariats avec des opérateurs locaux.

HiPay Group dispose également d'équipes commerciales en Espagne, au Portugal et en Italie.

Les principaux risques associés à la conduite de l'activité à l'international sont les suivants :

la situation économique et politique locale ;

les fluctuations des taux de change ;

les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;

les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire ; et

les différents régimes fiscaux qui peuvent avoir des effets négatifs sur le résultat des activités d'HiPay Group ou sur ses

flux de trésorerie.

En dépit des procédures mises en place par HiPay Group, HiPay Group peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans ces 85 pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats. En 2014, 0,6 M€ de charges non courantes étaient ainsi liés à l'exposition d'HiPay Group à des changements géopolitiques.

6.1.3. Evolution de la réglementation en vigueur

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les activités exercées par HiPay Group peuvent être impactées par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper. À cet effet, HiPay Group a mis en place une veille réglementaire ciblée.

Toute modification des dispositions légales ou réglementaires pourrait avoir pour effet d'imposer des obligations supplémentaires à HiPay Group, ce qui serait susceptible d'affecter ses activités, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la protection des données personnelles

Le 6 octobre 2015, la Cour de Justice de l'Union Européenne a invalidé l'accord Safe Harbor régissant les transferts de données personnelles entre l'Union Européenne et les Etats-Unis (Arrêt Schrems).

HiPay Group suivra attentivement le sort qui sera réservée à l'accord EU-US Privacy Shield qui doit venir remplacer le Safe Harbor ainsi qu'aux mécanismes de transfert de données alternatifs qui pourraient également être remis en cause par certaines autorités européennes.

Réglementation applicable en matière de transactions

La directive 2007/64/CE du 13 novembre 2007, « concernant les services de paiement dans le marché intérieur » a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement.

La Directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements, modifiant les directives 2005/60/CE et 2006/48/CE et abrogeant la directive 2000/46/CE, fixe un cadre spécifique pour les établissements de monnaie électronique et leurs agents. Elle permet notamment aux établissements de monnaie électronique d'exercer en tant que prestataires de

services de paiements. Elle instaure la notion de distributeur de monnaie électronique.

La Loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 « portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière », a transposé en France la Directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 « concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements ».

Le 24 juillet 2013, la Commission a présenté un projet de refonte de la directive 2007/64/CE, « Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2013/36/UE et 2009/110/CE et abrogeant la directive 2007/64/CE ». Ce texte doit renforcer les exigences applicables aux établissements de paiements et prestataires de services de paiement en matière de transparence, notamment vis-à-vis des pays tiers (hors UE) et permettre de statuer sur les exclusions (prestataires exemptés d'agrément). Ce texte est en cours de discussion au Parlement européen.

Le risque pour les activités d'HiPay Group est principalement lié aux nécessités d'une réaction rapide et d'une adaptation technique face aux évolutions des contraintes législatives et réglementaires, ce qui représente des coûts d'investissements.

Risque lié à la norme PCI

Les normes de sécurité développées par le PCI-SSC (Payment Card Industry- Security Standard Council) visent à améliorer la sécurité des données des cartes au travers de l'adoption de normes spécifiques relatives aux différentes composantes d'une transaction de paiement par carte.

En tant que fournisseur de solutions de paiement, HiPay Group doit se conformer à la norme PCI-DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard). Cette norme vise à garantir que les données confidentielles du porteur de carte ainsi que les données sensibles des transactions fassent toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Cette norme implique des évolutions d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement sont importantes pour HiPay Group.

HIPAY SAS et HPME, filiales d'HiPay Group, sont titulaires d'un certificat PCI-DSS qui vise à sécuriser la confidentialité

des données durant la réalisation d'une transaction.

Les évolutions de cette norme impliquant des modifications au niveau des exigences en place sont gérées par les membres fondateurs PCI-SSC : Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover en consultation avec les autres acteurs du secteur des paiements (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs, etc.).

Cette organisation permet aux acteurs du secteur de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. HiPay Group ne participe pas au PCI Security Standards Council et ne fait pas parti du « Bureau de Conseil » (Board of Advisors).

Les équipes de développement des solutions d'HiPay Group prennent en compte ces nouvelles normes et leurs évolutions.

Les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour HiPay Group.

HiPay Group met en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses services conformes à la norme PCI-DSS. Même si les conditions de certification sont particulièrement sévères, il existe un risque que des défauts se manifestent à l'usage qui pourrait conduire PCI à remettre en cause la certification d'HiPay SAS. En cas de retrait de la certification, HiPay Group pourrait ne plus être en mesure de commercialiser un service donné, induisant une baisse de chiffre d'affaires et une perte financière.

6.2 RISQUES TRANSVERSAUX

6.2.1. Risques liés aux systèmes

Les cinq risques liés aux systèmes d'information qui doivent être pris en considération sont les suivants :

pannes techniques majeures des serveurs utilisés pour les fonctions de paiement et défauts des hébergeurs desdits serveurs, pouvant notamment résulter d'une surtension du réseau électrique ou d'une coupure de courant prolongée. En cas de surtension, les matériels pourraient être détruits ;

défaillances des fournisseurs de bande passante et des opérateurs télécom ;

attaques des serveurs de paiement par des tiers (virus, déni de service, etc.) entraînant l'indisponibilité d'outils informatiques ou le vol de données ;

dégradation du matériel de l'un des hébergeurs des sites Internet d'HiPay Group ; et

décali d'approvisionnement de matériel (disques, serveurs, etc.).

Ces risques sont particulièrement forts dans le domaine des paiements.

Pour diminuer ces risques, HiPay Group dispose de centres d'hébergements (data centers) redondés. Ces deux data centers permettent d'assurer une continuité de service en cas de dysfonctionnement du site principal.

En outre, HiPay Group a multiplié les fournisseurs de bande passante afin de limiter la réalisation de ces risques mais ne peut pas garantir l'intégralité des effets de bord en cas de panne d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs.

HiPay Group a mis en place des systèmes de sécurité élevés mais ne peut garantir l'absence d'attaques des serveurs de paiement par des tiers.

La Direction Technique est chargée, d'une part, de la sécurisation des réseaux et des systèmes et, d'autre part, des applications nécessaires à la continuité de l'activité d'HiPay Group.

HiPay Group effectue régulièrement des tests d'intrusion et des sauvegardes.

Malgré cette organisation, la survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un impact négatif sur l'activité ainsi que la performance d'HiPay Group.

6.2.2. Dépendance vis-à-vis des collaborateurs clés

Le succès d'HiPay Group dépend de manière significative de la pérennité de ses relations avec ses collaborateurs-clés en charge des aspects techniques, de la stratégie marketing et des ventes en France et à l'international.

Pour assurer sa croissance, HiPay Group doit être capable d'attirer, de former, de retenir et de motiver de nouveaux collaborateurs hautement qualifiés et intervenant notamment dans les secteurs des paiements.

Pour retenir ses collaborateurs, HiPay Group met en œuvre un programme visant à faire évoluer leurs compétences clés à travers la formation des équipes de vente et de R&D ainsi que le recrutement de profils et talents issus du secteur des services de paiement. Par ailleurs, HiPay Group fait évoluer régulièrement les mécanismes de rémunération variable afin de soutenir sa croissance tant dans le domaine du micropaiement que dans le domaine de la monétique.

Enfin, HiPay Group s'appuie sur la communication interne pour assurer l'appropriation par l'ensemble du personnel de son nouveau modèle.

En dépit de ces initiatives, la perte de ressources clés en matière de ressources humaines pourrait être un frein au succès de la stratégie d'HiPay Group.

6.2.4 Risques juridiques/Litiges

À la connaissance d'HiPay Group, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2015, de procédure administrative, judiciaire ou arbitrale (y compris toute procédure dont HiPay Group ait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'HiPay Group.

Les litiges sont des litiges commerciaux liés à l'exploitation des sociétés du groupe, ou des litiges prud'homaux liés à des licenciements. Ces litiges font l'objet de points réguliers avec les conseils d'HiPay Group pour leur évaluation et leur gestion.

HiPay Group estime qu'une éventuelle perte au contentieux ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

6.2.5 Risque d'intégration des sociétés acquises/Risque de dépréciation du goodwill

Dans le cadre de sa politique de développement, HiPay Group est susceptible de procéder à des opérations de croissance externe et interne. Bien qu'HiPay Group examine et instruit tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure très stricte, HiPay Group ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière d'HiPay Group.

Par ailleurs, des difficultés d'intégration des sociétés acquises peuvent engendrer des pertes de clients et de compétence et corrélativement sont susceptibles d'entraîner des dépréciations de *goodwill*. Les audits diligentés avant les acquisitions permettent cependant d'identifier en amont les difficultés qui seront rencontrées lors de l'intégration. En outre, les actes d'acquisition des sociétés comprennent souvent des clauses de complément de prix qui permettent de fiabiliser l'intégration.

HiPay Group doit également maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et des moyens de paiement et à la demande des clients. HiPay Group pourrait ne pas investir dans les services adaptés à la demande à des prix concurrentiels et ne pas réussir à adapter ses services, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants ou rencontrer des difficultés dans la réalisation de certains projets critiques. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité d'HiPay Group à réaliser ses objectifs.

6.2.6 Risque lié à l'information financière

Afin de s'assurer que l'information financière ne soit pas erronée et ne fausse ainsi pas la vision des dirigeants et celle des tiers, HiPay Group a mis en place les outils suivants :

outils de suivi de l'activité ;

- reporting des filiales auprès de la direction financière ;

- contrôles effectués par la direction financière ; et
audit externe.

6.3 RISQUES FINANCIERS

6.3.1 Risque de voir apparaître de nouveaux besoins de financement

HiPay Group pourrait avoir besoin de nouveaux financements, notamment dans les cas suivants :
politique de croissance externe afin de générer des synergies avec ses activités micropaiement et monétique ;
changements technologiques imposant des investissements significatifs dans de nouvelles technologies et de nouvelles offres de services ;
contraction du chiffre d'affaires et des marges provoquée par des événements indépendants d'HiPay Group ; et
changements majeurs dans le marché du micropaiement et de la monétique.

HiPay Group ne peut garantir la disponibilité d'un financement adéquat au moment opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur ses capacités de développement.

A ce jour, HiPay Group dispose de la trésorerie présentée en note 15 des comptes consolidés au 31 décembre 2015 et a mis en place un processus de décision visant à anticiper les besoins à venir.

6.3.2. Risque de crédit (cf. note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour HiPay Group dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement. Il existe également un risque de crédit en matière de micropaiement (risque de non-paiement par les opérateurs).

L'exposition d'HiPay Group au risque de crédit est principalement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

HiPay Group a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par HiPay Group. Pour ce faire, HiPay Group a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences d'HiPay Group en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec HiPay Group que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, HiPay Group détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, HiPay SAS a souscrit un contrat d'assurance-crédit dans le cadre de son activité micro-paiement. Ce contrat d'assurance-crédit repose sur trois services :

- la prévention ;
- le recouvrement
- l'indemnisation.

La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe HIPAY SAS en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients.

Le recouvrement : en cas d'impayé, HiPay SAS transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire.

L'indemnisation : HiPay SAS sera indemnisée en cas d'insolvabilité constatée ou procédure judiciaire du débiteur. La compagnie

d'assurance supporte 75 % du montant toutes taxes comprises, soit 90 % du montant hors taxes. Le délai d'indemnisation se situe entre 1 et 5 mois environ. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales d'HiPay Group doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'un impayé dans les 150 jours après échéance.

Par ailleurs, HiPay SAS a souscrit un contrat d'affacturage pour lesquels les principaux risques et avantages ont été transférés à la société d'affacturage.

6.3.3. Risque de liquidité (Cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

HiPay Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le risque de liquidité correspond au risque qu'HiPay Group éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche d'HiPay Group pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation d'HiPay Group.

HiPay Group a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances exceptionnelles, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, la filiale HiPay Group a souscrit un contrat d'affacturage qui lui permet d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

HiPay Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

6.3.4 Risque de change (cf. note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le risque de change correspond au risque que des variations du cours de change affectent le résultat d'HiPay Group ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de change a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

HiPay Group est exposé à un risque de change sur les revenus provenant de l'activité de paiement en ligne hors zone euro (essentiellement Amérique latine et Etats-Unis).

En ce qui concerne l'activité monétaire, la devise de reversement aux sites partenaires peut différer de celle des revenus perçus.

Les investissements d'HiPay Group dans ses filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ne sont pas couverts dans la mesure où HiPay Group considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

Une variation des devises serait sans incidence significative sur les états financiers d'HiPay.

6.3.5. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt d'HiPay Group est limité à celui supporté par HiPay SAS dans le cadre de son contrat d'affacturage. Une hausse importante des taux d'intérêts entraînerait une hausse de la charge d'intérêt et réduirait la rentabilité d'HiPay Group.

6.3.6. Risque lié à la dépendance de clients

Si le chiffre d'affaires d'HiPay Group est largement réparti auprès d'un grand nombre de clients, certains clients représentent une part significative du chiffre d'affaires réalisé par HiPay Group.

Les premiers, cinq et dix premiers clients de l'activité paiement ont représenté respectivement 4%, 12% et 17% du chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015. La perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait faire baisser le chiffre d'affaires dans les mêmes proportions.

6.3.7. Risque lié à la dépendance de fournisseurs

HiPay Group n'a externalisé aucune fonction essentielle, à l'exception des data centers.

HiPay Group dispose de centres d'hébergements redondés. Ces deux data centers permettent d'assurer une continuité de service en cas de dysfonctionnement du site principal.

De manière générale, en cas de défaillance de ses fournisseurs, HiPay Group pourrait avoir recours à d'autres fournisseurs identifiés et pourrait basculer sur une période assez rapide d'un fournisseur à l'autre.

Les relations avec les fournisseurs de services sont encadrées par des contrats. Toutefois, toute carence de leur part pour fournir les services nécessaires et réguliers à l'exploitation des activités d'HiPay Group serait de nature à affecter lesdites activités et les relations avec les clients HiPay Group.

En ce qui concerne l'activité micro-paiement, HiPay Group n'est dépendant d'aucun opérateur / agrégateur dans aucun des pays dans lesquels HiPay Group est présent.

6.3.7. Risque de fraude

Le risque de fraude correspond au risque de détournement de fonds par intrusion dans les systèmes.

Afin de limiter ce risque, HiPay Group veille à ce que le principe de séparation des tâches soit appliqué le plus largement et sécurise et contrôle l'accès aux logiciels, aux serveurs et aux bases de données.

Par ailleurs, les activités de paiement sont exposées au risque d'une utilisation frauduleuse des moyens de paiement mis à la disposition des utilisateurs. HiPay Group a donc renforcé les procédures au sein de son département IT et a mis en place une cellule anti-fraude qui contrôle les flux.

Dans le cadre de leur agrément, HIPAY SAS et HPME, filiales d'HiPay Group, ont mis en place une cartographie des risques et des outils de monitoring des flux permettant de mettre en évidence les comportements suspects et diminuer ainsi le risque de fraude.

La méthode d'analyse et de prévention des risques de fraude est placée sous la responsabilité de la Direction du Contrôle d'HiPay SAS et du Compliance Officer de HPME.

Malgré toutes les mesures de sécurité prises par HiPay Group et malgré la certification PCI-DSS d'HiPay SAS et HPME, HiPay Group ne peut pas garantir l'absence de risque d'intrusion. Toute intrusion ou toute réclamation sur la sécurité pourrait nuire à la réputation d'HiPay Group et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

6.3.7 Risques d'assurance

Les sociétés du Groupe ont souscrit tous les contrats d'assurance nécessaires à leur activité et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans leur domaine d'activité.

Les sociétés étrangères du Groupe gèrent de façon indépendante leurs polices d'assurance en fonction des réglementations locales tout en informant la société mère des polices souscrites.

La Société et ses filiales françaises ont souscrit les polices d'assurance suivantes :

<i>Police</i>	<i>Objet de la garantie</i>	<i>Montant des garanties</i>	<i>Période d'assurance</i>
Responsabilité civile des dirigeants	La police garantit les assurés du groupe contre les conséquences pécuniaires, y compris les frais de défense résultant des réclamations portant sur des fautes de gestion et/ou des fautes de gestion liées à l'emploi	Euros : 5.000.000 par année d'assurance et par sinistre	26/06/2015 au 01/01/2017 inclus

Responsabilité civile Exploitation	<p>Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir dans l'exercice de ses Activités telles que déclarées soit :</p> <p><i>Intermédiaire de paiement, activité monétique, plateforme de traitement des transactions, porte-monnaie électronique.</i></p>	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non</p> <p>Euros 8.000.000 par sinistre et par année d'assurance</p> <p>(Dont :</p> <p><i>Dommages matériels et immatériels consécutifs 3.500.000 euros, Dommages immatériels non consécutifs 500.000 euros, Dommages aux biens confiés 2.500.000 euros, Vol par préposés 800.000 euros)</i></p>	<p>26/06/2015 au 31/12/2015 inclus</p>
Multirisques Entreprises (Incendie et risques annexes)	<p>Couverture de l'ensemble des sites suivants des sociétés du groupe HiPay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 place du Colonel Bourgoin 75012 PARIS - 21 rue de Cornulier 44000 NANTES - Via Cosimo del Fante 4 MILANO - Calle Velazquez 12 MADRID - Avenue des Volontaires 19 1160 BRUXELLES 	<p>DOMMAGES AUX BIENS :</p> <p>Bâtiments et/ou risques locatifs :</p> <p>A concurrence du montant des dommages</p>	<p>26/06/2015 au 30/12/2015 inclus</p>

<p>Tous Risques informatiques DATAGUARD</p>	<p>Couverture des risques matériels et immatériels informatiques (données, sécurité), bureautiques, télécoms au sein des différents locaux et chez les prestataires suivants :</p> <p>- C/O GLOBAL SWITCH - C/O GLOBAL EQUINIX</p>	<p>LCI toutes garanties confondues par évènement et par année d'assurance Euros 10.715.252</p> <p><u>Dont :</u></p> <p>Frais de reconstitution des Données, frais supplémentaires d'exploitation et pertes d'exploitation : Euros 5.000.000 par année d'assurance</p> <p>Matériels fixes et installations d'infrastructures Euros 4.148.983 par année d'assurance</p> <p>Matériels portables Euros 247.365 par année d'assurance</p> <p>Virus informatique Euros 500.000 par année d'assurance</p> <p>Erreur humaine 1.500.000</p>	<p>01/01/2015 au 31/12/2015 inclus</p>
--	--	---	--

Les coûts estimés des risques et litiges sont provisionnés à 100% dès lors qu'il existe une probabilité de réalisation de ces coûts. Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou assurés en interne.

Fait à Paris, le 16 mars 2015

LE PRESIDENT

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

HiPay Group S.A.

Siège social : 6 place du colonel Bourgoïn - 75012 Paris

Capital social : €54.504.715

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société HiPay Group S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HiPay Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 29 mars 2016

Paris La Défense, le 29 mars 2016

KPMG Audit IS

Mazars

Stéphanie Ortega

Guillaume Devaux

Associée

Associé

HONORAIRES DES CAC



en K euros	KPMG				Mazars				Autres CAC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
Audit	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés												
- HiPay Group SA	37	n/a	12%	n/a	47		25%	n/a				
- Filiales intégrées globalement	95	n/a	30%	n/a			0%	n/a				
Autres diligences et prestations liées à la mission de commissariat aux comptes*												
- HiPay Group SA	140	n/a	44%	n/a	140		75%	n/a				
- Filiales intégrées globalement	47	n/a	15%	n/a			0%	n/a				
total	319	n/a	100%	n/a	187	0	100%	n/a	0	0	n/a	n/a

* diligences liées à l'introduction en bourse de HiPay Group SA en 2015

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER



Responsable du rapport financier annuel

Gabriel de Montessus, Directeur Général de HiPay Group SA

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

- Gabriel de Montessus, Directeur Général